

10

20

30

# angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

## > édito

### POIL À GRATTER... ET FIER DE L'ÊTRE

**J**e me réjouis, qu'après trente ans d'existence, le CAUE soit demeuré un laboratoire d'idées, toujours aussi marginal et décapant : son côté "poil à gratter" n'a pas pris une ride... Grâce à notre autonomie financière, nous ne sommes inféodés à aucun intérêt. Ce qui nous permet de dire les choses plus facilement : nous sommes libres d'être au service de l'intérêt collectif.

Cette liberté d'idées et de ton fait l'originalité et la force du CAUE : il a toujours été un précurseur pour prévoir et alerter. Depuis 1980, ses architectes-conseillers parlent aux particuliers, comme aux élus, d'économie de projet, d'implantation intelligente, de simplicité des volumes, d'économie d'énergie... Nous n'avons pas attendu le "Grenelle de l'Environnement" pour agir pour le développement durable...

En trente ans, le métier de conseiller a évolué au gré des changements du monde qui nous entoure. Au cours de nos premières années, nous avons développé le "A" de notre sigle, puis ce fut le "U" et aujourd'hui, c'est le "E" qui prime. C'est possible grâce aux compétences des architectes-conseillers qui ont une vision transversale : chacun a complété sa formation de base vers l'urbanisme, le paysage, l'environnement... En outre, dans tous les CAUE existe une vraie volonté des architectes de passer du temps à se former et à se poser les questions qui les font évoluer.

Aujourd'hui, nos valeurs et nos compétences sont reconnues. J'émets le souhait qu'elles soient pérennes et que le CAUE reste libre. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra avancer dans les décennies à venir : fidèle à lui-même, il sera toujours le garant de la qualité du cadre de vie. Infidèle, il n'aura plus de raison d'être.

Maurice Mestre,  
Président du CAUE

2010

numéro 20

30  
ans caue

# > Le caue impliqué dans le partenariat

## LA RICHESSE DES PARTENARIATS

**Dans ses démarches partenariales, le CAUE apporte l'originalité de ses compétences et de son approche des enjeux du territoire.**

“**É**tre au moins deux pour porter un projet commun dans lequel chacun apporte de la matière grise, du temps et/ou de l'argent : il s'agit de faire jouer les complémentarités pour atteindre certains objectifs”. C'est ainsi que les architectes conseillers du CAUE définissent les partenariats que celui-ci noue. “Parfois, des acteurs du territoire viennent nous chercher en tant qu'experts. Dans d'autres circonstances, nous sommes initiateurs d'une démarche sur une problématique spécifique et nous cherchons à constituer des équipes”. Certaines de ces collaborations sont éphémères, mais beaucoup sont de longue durée. Elles peuvent être de réflexion ou d'action. La plupart sont contractualisées (décrites dans une convention), mais elles peuvent être informelles.

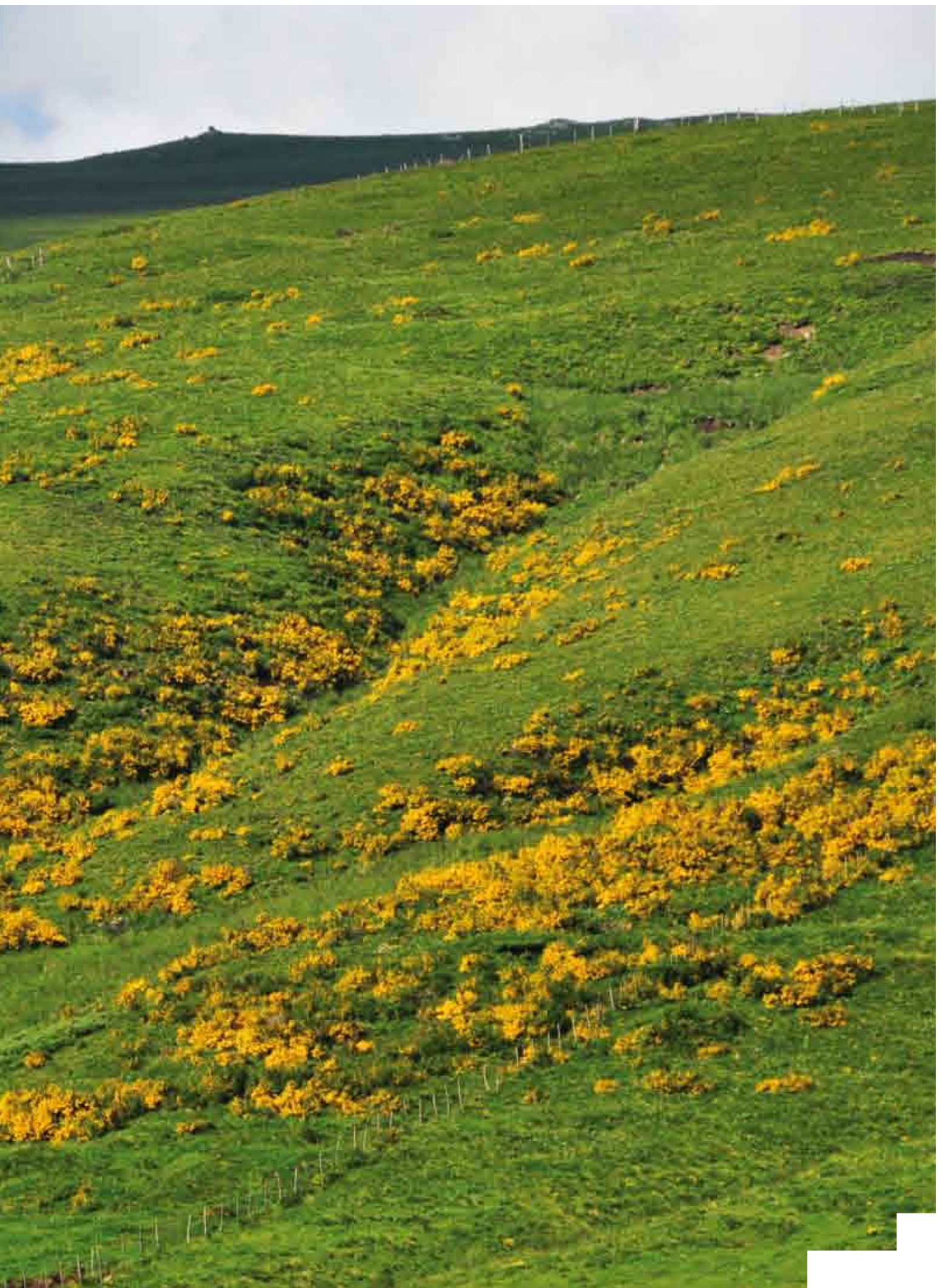
### **Une place singulière**

L'activité partenariale du CAUE est plutôt méconnue. Pourtant, en trente ans, de nombreuses études, actions et parutions ont bénéficié de ses analyses et de son expertise. La permanence de ces actions illustre la place singulière qu'occupe le CAUE dans le paysage institutionnel départemental. Il dispose de compétences particulières, a une approche originale des situations et de l'avenir des territoires et se situe souvent dans l'anticipation des démarches. Il propose une vision complémentaire de l'approche des autres acteurs et toujours synthétique. Il rappelle en particulier l'importance des enjeux liés à ses domaines de compétences (architecture, urbanisme, paysages, environnement, aménagement...), en termes d'identité des territoires et de culture.

Dans le département, ses partenaires (passés, présents ou futurs) sont nombreux. Le plus souvent, ce sont des collectivités - communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional, parcs naturels régionaux - ou des services de l'Etat. Ce peut être aussi les chambres de commerce et d'industrie, des associations, ou encore des “personnes ressources”. Au-delà du département, le CAUE collabore aux travaux de la fédération des CAUE, aux niveaux régional et national.









# Lier logement et urbanisme

**Après avoir participé à l'élaboration de la charte départementale de l'habitat, le CAUE accompagne élus et porteurs de projets dans cette nouvelle approche de la production de logements.**

“ L'habitat intègre certes le logement, mais aussi l'environnement et le territoire. A ce titre, il est le produit de la rencontre entre des politiques publiques et des stratégies d'acteurs privés et touche, de ce fait, à l'aménagement du territoire, la répartition des services, l'emploi, les transports”, écrit le Conseil général du Puy-de-Dôme dans l'introduction du Titre 1 de sa Charte de l'habitat. “Cette Charte fournit une méthodologie pour que tout projet de logement trouve sa pertinence. Elle promeut la réflexion en amont et la définition de stratégies élargies au contexte local. Elle impose de se poser quelques bonnes questions : pourquoi doit-on produire du logement ? Pour qui ? En quoi la maîtrise foncière est-elle stratégique ? Quel cadre de vie va-t-on générer ? Quelles sont les conséquences du projet sur la vie sociale et sur les services...” définit le CAUE qui ne pouvait qu'être

séduit par cette approche. Elle incite à des partenariats transversaux et pluridisciplinaires. Cette démarche pilote est devenue une référence et a incité plusieurs CAUE de France à organiser des visites d'information pour leurs élus.

Le CAUE a participé à l'élaboration de la Charte de l'habitat, dès 2005. Depuis que celle-ci est opérationnelle (2008), les architectes conseillers accompagnent élus locaux et porteurs de projets (privés, bailleurs sociaux, collectivités) : les conseils du CAUE sont requis dans cinq des dix-neuf fiches actions de la Charte de l'habitat. “Cette démarche lie des compétences d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes... Nous travaillons un peu plus en synergie et nous incitons les élus à avoir une vision plus prospective : échelle de territoire élargie, objectifs à long terme...”.



Logements quartier “Les Toulait's”, à Cournon (63).



# Une approche qualitative des traverses d'agglomérations

C'est à l'aune de la qualité de vie des riverains que le CAUE intervient dans les dossiers de traversées d'agglomérations.



Traverse de Monton (63).

**D**epuis 1998, le CAUE est systématiquement associé aux projets d'aménagement des routes départementales et de leurs abords en traverse d'agglomération. Dans le cadre de ce partenariat, mis en place à la demande du Conseil général, les architectes conseillers du CAUE travaillent avec le Service des routes, la DDT<sup>1</sup>, les élus communaux, les bureaux d'études, les concessionnaires... Pour chaque projet, leur mission de conseil comprend trois phases : analyse des lieux, diagnostic des caractéristiques et enjeux de la traverse, puis avis sur les études préalables.

Ils mettent en avant une approche qualitative du projet : "Nous travaillons sur la qualité du cadre de vie, qui doit rester accessible à tous, en préservant l'identité des

lieux." Ce qui passe notamment par une relecture des documents de diagnostic existants (Programme d'aménagement de bourg, Charte architecturale et paysagère, Plan local d'urbanisme et autres iconographies...).

Dans un but de sensibilisation, le CAUE a produit plusieurs fiches techniques réunies sous le titre générique "Espaces publics" et consacrées à la qualité spatiale d'un espace public, au traitement des sols (bordures et matériaux), à la place de l'arbre, au mobilier urbain et à l'éclairage. Chaque fiche propose une approche méthodologique et quelques conseils

<sup>1</sup> Direction départementale des Territoires, ex DDE (Direction départementale de l'Équipement)

## Le conseil aux commerçants

# Embellir les façades commerciales

Depuis 1987, le CAUE participe à la rénovation des commerces de centres villes et centres bourgs.

“ L'action de modernisation d'un magasin doit être coordonnée et homogène avec son environnement”, affirmait, en 1994, Paul Habouzit, alors président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Clermont-Ferrand/Issoire. Dès 1987, le CAUE a été associé au mouvement de modernisation des commerces lancé par les CCI et l'Etat. En 1990, la procédure des Opérations d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat (OPARCA) est mise en place. Elles permettent aux commerçants et artisans de bénéficier de soutiens financiers de l'Etat et des conseils de la CCI et du CAUE. Des actions de même type ont également été menées à l'initiative de communes.

A la demande de la Délégation régionale au Commerce et à l'Artisanat, le CAUE intervient au titre de conseil pour la rénovation de commerces. Après une première réunion de sensibilisation sur chaque secteur concerné par une OPARCA, l'architecte du CAUE effectue des visites sur le terrain, rencontre les commerçants et rédige une fiche de constats et de conseils. Ceux-ci peuvent porter sur le projet d'un commerce (aménagement fonctionnel, positionnement des enseignes et de l'éclairage...), mais aussi, avec une vision élargie, à l'échelle d'une façade, d'un front bâti, voire d'une rue.

En 1994, le CAUE est à l'initiative de l'opération “Enseignes du Puy-de-Dôme”, associant des artistes locaux à la création d'enseignes. Occasion de rencontres entre plasticiens et commerçants, cette initiative a débouché sur la présentation des projets artistiques dans un livret et dans le cadre d'une exposition itinérante.

Jusqu'à la clôture du dispositif OPARCA, en 1995, la plupart des centres bourgs et centres villes du département ont bénéficié de cette modernisation commerciale qui s'est traduite par l'embellissement de nombreuses rues. Depuis, le mouvement se poursuit, le plus souvent à l'échelle des communautés de communes qui sollicitent toujours les conseils du CAUE.



Livret “Créations d'Enseignes”. Doc. CAUE 63.





# Pour la qualité des gîtes ruraux et chambres d'hôtes

**Avec ou sans convention (selon les époques), le CAUE a toujours accompagné les initiatives de création d'hébergements touristiques.**



Chambre d'hôtes (63).

Dès 1983, le CAUE décide, de son propre chef, de promouvoir le "tourisme diffus" en apportant ses conseils aux porteurs de projets d'hébergements touristiques. Trois ans plus tard, le Conseil régional et le Conseil général décident d'institutionnaliser cette fonction de "conseil en tourisme". Désormais, le Comité départemental du tourisme (CDT) s'appuie officiellement sur les compétences du CAUE, auquel il demande des avis.

En 1999, ce partenariat est formalisé dans une convention signée avec le Conseil général. Sa mission comprend deux phases : une visite sur place avec un technicien du CDT suivie de la rédaction d'un rapport (constats,

atouts, difficultés de faisabilité, premiers conseils). Puis, l'architecte conseiller analyse le projet d'aménagement. L'objectif est de promouvoir les critères de qualité de la charte des Gîtes de France. Le CAUE est membre de la Commission des Gîtes créée par le Conseil général.

Cette convention a été reconduite avec l'association Relais des Gîtes et le label Clévacances. Les conseils individuels aux porteurs de projets sont alors précédés d'actions collectives de formation et de sensibilisation. Depuis 2004, le CAUE a mis fin à ces conventions, sans toutefois abandonner ses conseils aux porteurs de projets et une assistance aux différents organismes.

## A l'origine des chartes architecturales et paysagères

Des chartes  
qui font école

Les chartes architecturales et paysagères sont nées de la rencontre du CAUE et du Conseil régional autour des points forts touristiques. Depuis, elles ont atteint tous les territoires d'Auvergne et au-delà...



*Paysage du Forez (63).*

À la demande du Conseil régional, le CAUE a été l'initiateur des chartes architecturales et paysagères : en 1992, il élabore le cadre méthodologique de cette démarche qui était alors réservée aux futurs "points forts touristiques". Réalisée par un architecte intéressé par les paysages et l'urbanisme, ou par un paysagiste, ou encore par une équipe pluri-disciplinaire, une charte architecturale et paysagère comprend un état des lieux des caractéristiques du territoire concerné et des recommandations pour les aménagements, réhabilitations, rénovations. L'ambition du dispositif étant de reconnaître et de valori-

ser les spécificités locales. Dans ce domaine, l'Auvergne a joué le rôle de "pilote" : ce principe a été adopté par beaucoup de régions.

Quelques années plus tard, tirant les leçons d'une première génération de ces chartes, le Conseil régional a, d'une part, rédigé des "cahiers méthodologiques" et, d'autre part, étendu cette démarche à l'ensemble des territoires qui souhaitent l'entreprendre. C'est ainsi que la plupart des communautés de communes d'Auvergne se sont dotées d'une charte architecturale et paysagère. Certaines ont demandé l'appui du CAUE pour le recrutement du maître d'œuvre.



# Une collaboration assidue

**Architecture, aménagement du territoire, urbanisme, paysages, environnement, développement durable... les points de rencontres entre les Parcs naturels régionaux et le CAUE ne manquent pas.**

**D**epuis leur création, le CAUE a noué des liens avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Parc naturel régional du Livradois-Forez. En plus de vingt ans, pour chacun de ces deux territoires, les partenariats et les groupes de travail communs ont été nombreux. En voici deux exemples.

## **Un architecte pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

Lorsqu'en 1993 le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a souhaité compléter les compétences de son équipe de techniciens et d'animateurs par celles d'un architecte, il a fait appel aux CAUE du Puy-de-Dôme et du Cantal : "Il fallait un architecte qui ait une formation et une sensibilité au paysage, à l'environnement et à l'urbanisme". Chacun de ces CAUE a mis à la disposition de ce Parc l'un de ses architectes conseillers, à raison d'un quart de temps de travail.

Suivi des opérations de restauration du petit patrimoine et d'aménagement de bourgs, avis sur les permis de construire de certains bâtiments, édition de documents de sensibilisation à destination des agriculteurs, ou des enfants, impulsion des chartes architecturales et paysagères... ont été les principales missions de ces architectes qui travaillaient toujours en tandem avec un autre membre de l'équipe du Parc. En outre, ils ont été à l'origine de la mise en place d'une ZPPAUP<sup>1</sup> en Artense. En

deux ans, le Parc a pu vérifier l'utilité de la présence en son sein d'une personne ayant ce profil : il a recruté l'architecte venu du CAUE du Cantal.

## **Rénover et construire sa maison en Livradois-Forez**

A partir de 2004, le Parc naturel régional Livradois-Forez et le CAUE ont soutenu plusieurs communautés de communes pour l'édition de brochures à l'intention des particuliers qui souhaitent réhabiliter ou construire une maison. Ces documents visent à les "accompagner dans cette démarche : faire en sorte que ces projets trouvent harmonieusement leur place dans le paysage et les villages qui font le charme de notre région". Réalisée à partir des constats et des orientations de la Charte architecturale et paysagère du territoire intercommunal, chaque brochure a été conçue pour permettre aux porteurs de projets de prendre conscience de ce qui caractérise l'architecture des lieux (matériaux, façades, ouvertures, enduits, implantation du bâti dans la pente, toitures...) et de comprendre que des interventions de réhabilitation sont préférables à d'autres... Il s'agit d'inciter au respect de caractéristiques de territoire, ce qui ne signifie pas être passéiste, ni empêcher des projets contemporains. Le CAUE a fourni de la matière grise pour l'ensemble du processus de réalisation de ces documents de vulgarisation des chartes, du recrutement du cabinet-conseil à l'impression.

<sup>1</sup> Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.



Paysage du Sancy (63).



## Pour le développement durable des parcs d'activités

# Veiller à une bonne insertion territoriale

Depuis 2001, le CAUE accompagne le Comité d'Expansion économique pour l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités économiques.

“ Le Conseil général du Puy-de-Dôme a décidé d'apporter un soutien technique et financier aux structures intercommunales désireuses d'améliorer le niveau de qualité de leurs espaces d'activités”, écrivait Pierre-Joël Bonté, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, en 2001 : la Charte de qualité des zones d'activités du Puy-de-Dôme décrivait une procédure cohérente et propice au développement des entreprises. Le Comité d'expansion économique, qui accompagne les maîtres d'ouvrage, s'entoure d'avis extérieurs, notamment ceux du CAUE.

En 2008, en partenariat avec le Conseil régional, la charte évolue vers une “Charte de développement durable des parcs d'activités”, afin d'intégrer des préconisations environnementales plus exigeantes. L'enjeu est de mettre l'accent sur les projets qui privilégient l'intégration paysagère des bâtiments, les procédés de construction haute qualité environnementale (HQE), le recours à des solutions énergétiques durables, le développement des services aux salariés.... Le CAUE a participé au comité technique piloté par le Comité d'expansion économique et a été chargé du suivi de l'élaboration de la nouvelle charte confiée à un bureau d'études. Le document final est composé de trois parties : un guide méthodologique, des fiches outils et un guide des bonnes pratiques.

Il s'agissait de mettre en place une méthodologie, avec notamment, une phase préparatoire visant à vérifier l'opportunité du projet et de répondre à la question : comment conduire un projet avec une approche environnementale globale et qualitative ? Le CAUE insiste sur

la nécessité d'une réflexion préalable sur le site et ses qualités d'insertion, pour que les zones d'activités ne soient pas déconnectées du territoire et que les actifs qui y travaillent soient intégrés à la vie locale.



Parc d'activités entre Dore et Allier, 63. Conception : Egis Aménagement, Atelier Villes & Paysages et Id Conseils.



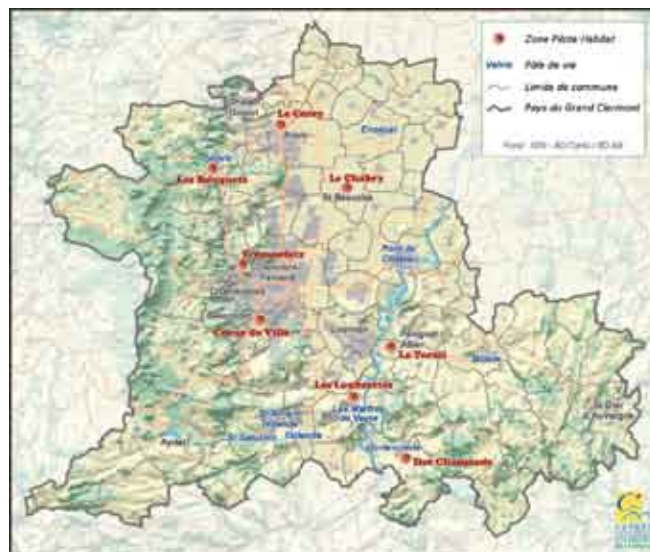
# Produire une ville à vivre

**Clermont Métropole a associé le CAUE au montage et au déroulement de huit opérations expérimentales de création de quartiers urbains.**

Avec pour objectifs de travailler sur la maîtrise de l'étalement urbain par un développement urbain multipolaire et sur les moyens de favoriser une plus grande diversité des types d'habitat, l'agence d'urbanisme du Grand Clermont, Clermont Métropole, lançait, en 2004, une démarche baptisée "zones pilotes d'habitat".

Huit sites ont été sélectionnés, présentant un large panel de situations et d'échelles de projets de quartiers urbains. Certains sont des quartiers anciens à revitaliser, d'autres des extensions, voire des poches urbaines à combler. Ces huit opérations expérimentales vont permettre de tester une nouvelle méthodologie, afin de servir d'exemples et de faire évoluer les pratiques. Les principaux enjeux sont "un nouveau mode de montage opérationnel associant des opérateurs publics et privés ; l'intégration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ; la promotion de la "stratégie habitat" des différents territoires ; la mutualisation des moyens en faveur de la qualité urbaine et environnementale".

Le CAUE est associé au comité de pilotage des différents projets. "Il s'agit de produire une ville à vivre et de coordonner les approches d'intervenants divers. Nous apportons notre manière de voir les choses. Nous veillons à rappeler l'ambition de départ de la démarche au fil de la procédure".



Les 8 Zones pilotes habitat - Document Clermont Métropole.



## Pré-inventaire des jardins remarquables

# Des regrets côté jardins

**A la demande de la DRAC, le CAUE a effectué le repérage et l'analyse de plusieurs dizaines de jardins d'Auvergne, publics mais surtout privés.**

Pendant cinq ans, de 1990 à 1995, le CAUE s'est adjoint les services d'une paysagiste. Cette présence en son sein lui a permis de réaliser le pré-inventaire des jardins remarquables d'Auvergne, à la demande de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), dans le cadre d'une opération nationale.

Deux années ont été nécessaires pour mener cette mission : repérage des jardins, recherche de documents (cartographie, photographies, plans, croquis...) et analyse : histoire, présentation, composition, état de conservation, situation juridique et économique... Ce recensement a été restitué sur des "fiches de pré-inventaire"

Vingt ans après, c'est avec un certain regret que les architectes-conseillers parlent de ce pré-inventaire : "Ce repérage n'a pas été publié faute de financement. Il aurait dû permettre de sélectionner certains jardins méritant d'être intégrés dans un travail d'inventaire plus détaillé."



Extrait plaquette "des arbres et des jardins à aimer". Doc. CAUE 63.

Toutefois, bien que quasi confidentiel, ce pré-inventaire a été utile aux organisateurs du "Mois des Jardins" puis des "Rendez-vous aux Jardins" (manifestations nationales annuelles lancées par le ministère de la Culture et relayées par les DRAC), à l'équipe qui a créé l'association Jardins du Massif central, aux auteurs d'ouvrages sur les jardins...

## Sortir les forts villageois de l'ombre

# Inventaire, préservation et valorisation



Doc. DRAC Auvergne.  
C. Charbonnel,  
architecte archéologue.

**Grâce à l'inventaire des forts villageois réalisé par la DRAC, le CAUE peut sensibiliser les communes à la richesse de ce patrimoine oublié.**

Les 140 forts villageois du Puy-de-Dôme constituent un patrimoine remarquable méconnu. L'état et le devenir des forts dépendent étroitement des acteurs locaux. Pour aider les élus communaux concernés à prendre conscience de la richesse de leurs bourgs, la DRAC a confié l'inventaire des forts à une architecte archéologue. Depuis 2007, pour chaque site, celui-ci réalise un repérage, un historique du fort, analyse la structure

et l'intérêt archéologique et architectural des lieux. Ces relevés et préconisations sont réalisés à l'échelle de la parcelle. Le document est remis aux élus et servira lors des procédures de réhabilitation, d'aménagement et de connaissance de ce patrimoine culturel.

Le CAUE, dans le cadre de ses missions de conseil s'appuie sur ces documents. Il soutient cette action de reconnaissance, en collaborant, avec la DRAC, à la future publication de ces études.





# Les CAUE en réflexion et en mouvement

**Les CAUE savent sortir de leur département... Les CAUE auvergnats mènent des projets communs. Au plan national, ateliers et groupes de travail permettent aux architectes de s'enrichir de leurs différences et expériences**



## ... échelle nationale

Dans le cadre de l'Université permanente de l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement (UPAUE), trois ateliers sont ouverts depuis 2007 : Agriculture et paysages / Identité, diversité des formes habitées / Comment questionner l'étalement urbain. Les architectes du CAUE du Puy-de-Dôme participent activement à ces réflexions. "Lieu de débats et plate-forme d'observation", l'UPAUE permet de confronter des regards sur la société, d'élaborer des discours multiples sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, de débattre et d'évaluer les pratiques de ses membres. Les réflexions menées en son sein ne sont pas uniquement internes : elles servent aussi à provoquer le débat public. En août 2010, le CAUE du Puy-de-Dôme accueille l'Université d'été de l'UPAUE à laquelle participe la majorité des CAUE de France et d'Outre-Mer. "Pour chaque thème en cours, c'est l'occasion de faire le point sur les ateliers de l'Université permanente qui se sont réunis au cours de l'année."

Au sein de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), des groupes thématiques abordent des problématiques spécifiques : Grenelle / Urbanisme / Energie / Base de données... "Les échanges sont très enrichissants, nous rencontrons des confrères qui travaillent sur des territoires variés. Le premier contraste qui vient à l'esprit est celui de la grande ruralité et de la grande urbanité. Mais il y a d'autres différences, notamment de métiers, de méthodes, de compétences", explique un architecte du CAUE du Puy-de-Dôme dont l'équipe est également très active au sein de ces groupes.



## Union régionale et...

Depuis 1998, les CAUE de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme se retrouvent au sein de l'Union régionale (UR) Auvergne, afin de "coordonner et de valoriser leur réseau territorial et de créer des partenariats", ce qui se traduit notamment par des actions de formation. Jusqu'à présent, l'agriculture a été "le sujet de prédilection de l'Union régionale". Des réflexions mises en commun ont débouché, en 2009, sur des animations départementales, sur un colloque régional et sur la participation active de l'UR à la Semaine nationale Agriculture et Paysage. Un film et un document de sensibilisation ont été réalisés.

Cette démarche interne permet également aux CAUE auvergnats de répondre aux sollicitations du Conseil régional et des services de l'Etat. Par exemple, en 2010, le Comité régional de développement touristique Auvergne (CRDTA) a fait appel à l'URCAUE pour la réalisation, à l'intention des élus locaux, d'une plaquette sur l'aménagement des villages auvergnats. L'UR va, prochainement, signer une convention avec l'Ademe.

# > Sensibilisation vers les jeunes



## LE CAUE ET LES CITOYENS EN CONSTRUCTION

**Curieux de tout, plutôt vierges de préjugés et se préparant à devenir les citoyens de demain, les enfants constituent un public de choix pour les CAUE.**

Fondés pour développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, les Conseils s'acquittent de cette mission auprès de tous les publics, et en particulier des jeunes.

“La lecture de l'espace n'est pas une matière enseignée à l'école”, remarquent les architectes du CAUE du Puy-de-Dôme, qui se proposent de combler cette lacune. Ils ont des atouts pour cela, disposant des outils pour s'adresser à toutes les sensibilités. Car leur métier embrasse quantité de disciplines, de l'exacte géométrie à la plus conceptuelle abstraction. L'architecte est armé pour le dialogue avec l'esprit bricoleur ou l'ingénieur en herbe. Il parle des formes, des couleurs et des matières, et le sujet de l'habitat l'amène à se frotter à la géographie, à la sociologie, au droit et à l'histoire, grande ou petite.

“Nous souhaitons que les jeunes aient la mesure des dimensions spatiales de ce qui les entoure. Elles ont un rapport avec le fonctionnement des groupes humains, leur culture et leur identité”, expliquent les architectes conseillers.

Plus prosaïquement, c'est aussi aux futurs bâtisseurs que les architectes s'adressent. “En leur donnant les clefs de lecture pour comprendre la ville, le territoire, le paysage, nous souhaitons les aider à devenir des citoyens qui participeront à l'élaboration de leur cadre de vie. Nous devons attirer leur attention sur le fait que la maison que l'on construit s'impose à la société et que nous avons tous une responsabilité vis-à-vis du territoire.”







## Collecte et découverte

# Les enfants architectes

Observer la pâte dont est faite la ville, puis y mettre la main...

Guidé par des architectes du CAUE, un plasticien et le personnel d'un centre de loisirs, un groupe d'enfants âgés de 6 à 14 ans a découvert l'architecture et l'urbanisme. L'aventure commence par une pérégrination dans la ville, à travers des quartiers inconnus de ce jeune public. L'architecte amène les enfants à se figurer une histoire de l'architecture par l'observation des éléments bâtis, ou d'aménagement qui en témoignent. Les jeunes sont encouragés à photographier, à dessiner... Le matériau qu'ils rapportent de leur excursion est la matière première utilisée lors d'ateliers futurs, pilotés par le plasticien. Ils fabriquent là toutes sortes d'objets inspirés par les époques, les matières et les couleurs croisées

lors de la balade. Ils réalisent ainsi des maquettes, des peintures ou imaginent des vitraux... Puis ils ressortent. Cette fois, ils déambulent dans leur lieu de vie, le quartier clermontois de la Fontaine du Bac, que domine un ensemble de logements collectifs sans grâce. Il suffit de les conduire à des points de vue jusque là inconnus pour provoquer chez eux la surprise. Car, c'est d'un œil neuf qu'ils perçoivent un environnement qu'ils pensaient connaître par cœur. Enfin, par petits groupes, ils imaginent un réaménagement de leur cadre de vie, en dessinent le plan idéal, s'essayent à la perspective. Le produit de ce travail fait l'objet d'une exposition. Elle révèle l'attachement des jeunes habitants à leur quartier, en même temps que leur talent.



Les enfants devant la basilique Notre-Dame-du-Port (63).



# Lire le paysage

De l'histoire-géographie considérée comme un sport de plein air...



Devant le paysage du Lembron (63).

Les élèves de cette classe de troisième sont vernis : la plaine du Lembron qui s'étend non loin de leur collège constitue un formidable terrain pour lire le paysage. A la lumière crue d'une journée de juin, ils ont fouillé d'un œil aigu le panorama pour y distinguer les manifestations géologiques, volcans et plaines sédimentaires, reconnaître les villages et suivre le réseau des routes. Puis ils se sont penchés sur une carte d'état-major, ont examiné les symboles qui traduisent en plat un paysage. Une fois décryptée cette représentation contemporaine, ils l'ont comparée à un plan de cadastre plus que bicentenaire, pour découvrir à quel point l'homme façonne son environnement et réaliser quelle mémoire est inscrite dans la toponymie. À leur tour, ils se sont essayés à représenter en dessin des par-

celles de ce paysage qu'ils commençaient à apprécier en connaisseurs.

Après l'avoir observé de loin, ils sont ensuite allés visiter le village. En changeant d'échelle, ils ont pu toucher ce qu'ils avaient enregistré de visu et comprendre les jeux de la lumière sur les calcaires et les arkoses, le basalte ou la brique. Ils ont apprécié le bel ouvrage des menuiseries anciennes, l'allure que donnent aux bâtisses les utiles génoises. Ils ont emprunté, au retour, les chemins d'autrefois, guettant les effets des remembrements sur le paysage. Puis ils ont traversé le lotissement et n'avaient plus besoin de personne pour comprendre qu'un paysage est durablement modifié par des initiatives qui, pourtant, ne sont pas mémorables.

## Récré et dépendances

# À l'école des cabanes

Au fond de la cour, une architecture à la portée des enfants...



*La cabane des enfants de classe maternelle.*

À la faveur d'une opération nationale, les architectes conseillers du CAUE sont intervenus dans une grande section de classe maternelle, pour faire réaliser aux enfants une cabane dans un coin de la cour de récréation. Avec la maîtresse, les architectes en herbe ont d'abord identifié les caractéristiques d'une cabane. Puis ils ont manipulé des matériaux légers et souples, cordes ou ficelles, aisés à trouver et qui se nouent facilement. Ils ont ensuite pisté les matières : étanches pour tenir la pluie en respect, opaques afin de se protéger des regards, ou translucides, parce qu'une cabane obscure c'est peu-reux. Avec des sacs en plastique teintés, des bouts de ficelle et quelques disques compacts peints, les enfants se sont faits bâtisseurs.

Avec un peu plus d'expérience, mais un égal enthousiasme, des collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ont conçu pour leur établissement un abri de jardin. Après quelques recherches livresques sur les cabanes dans le monde, ils ont lancé une campagne de communication pour solliciter des donateurs de matériaux. Ils se sont familiarisés avec la notion de structure en fabriquant des sculptures en rondins. Puis ils ont choisi un emplacement au sujet duquel ils ont consulté un géomètre, un vrai. Ils ont réalisé une maquette du terrain et ensuite des maquettes de leur future cabane. Ils auront donc résolu, un à un, les problèmes de fonctionnalité, d'esthétique, d'équilibre et de répartition des charges et enfin d'assemblage. Conformément au projet initial, l'abri sera construit, pour loger, sur 100 m<sup>2</sup>, l'outillage de jardin.

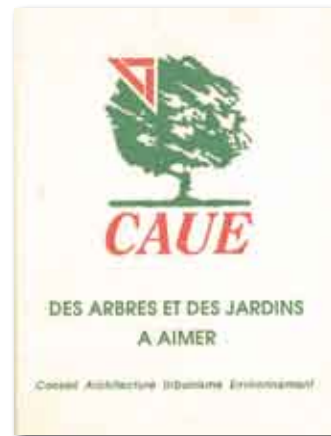




# Des enfants bien branchés

“ **C**omment des enfants pourraient-ils défendre une nature qu'ils ne connaissent pas ?” s'est-on demandé au CAUE. La visite d'un parc, pour partir à la découverte des essences qui s'y trouvent, a semblé le moyen accessible et efficace pour sensibiliser des enfants à l'environnement. Pendant plus de dix ans et à raison de 16 classes de cours moyen chaque année, des écoliers ont visité le parc Bargoin de Royat, ou le jardin Lecoq, à Clermont-Ferrand. Ils rencontraient, à cette occasion, le jardinier pour une conversation à bâtons rompus. Puis ils circulaient dans les allées, munis chacun d'un plan du jardin et de fiches-questionnaires, pour mener à bien une reconnaissance des arbres. Ils éprouaient leurs sens, en fermant les yeux, pour toucher les troncs, ou écouter le bruit du vent dans les feuillages, réalisant combien le chant du quatre-cylindres concurrence fâcheusement celui des oiseaux.

Ils repartaient de leur excursion avec un mini-catalogue de la population sylvestre “Des arbres et des jardins à aimer”, édité à cet usage par le CAUE.









# La maison écologique

Les bonnes questions sortent de la bouche des enfants...



Architectes urbanistes : JAM architectes. Territoires

**Q**u'est-ce qu'une maison écologique ? De quelle forme et à quelle taille doit-on la construire ? Et les fenêtres... faut-il les préférer grandes pour faire entrer la lumière, ou petites pour garder la chaleur à l'intérieur ?

Ces questions sont celles qu'ont posées des enfants de classes élémentaires réunis par l'Ecole des sciences de Châteauneuf-les-Bains.

Spécialisé dans l'enseignement des sciences dans le temps scolaire, cet établissement avait sollicité le CAUE pour son expertise sur l'habitat respectueux de l'environnement. Les élèves de vingt-six classes du départe-

ment ont ainsi travaillé sur la maison écologique, s'interrogeant sur les propriétés des matériaux, les influences du climat, les usages domestiques de l'eau, ou, plus généralement, la compatibilité d'un confort moderne avec le respect de l'environnement.

Naturellement curieux, les enfants se sont passionnés pour le sujet. "Les parents eux-mêmes se sont montrés très intéressés par ce thème, qui est porteur," expliquent les architectes. Ils ont souhaité donner une suite à ce dialogue avec les jeunes. Un carnet-découverte, se présentant comme un livret pédagogique très illustré, a été édité par le CAUE. Il donne les réponses à quarante questions, si simples, que des adultes pourraient ne pas oser les poser. Des questions pourtant essentielles.





## Aménager une cellule d'habitation

# Une leçon constructive

### C'est au pied du mur qu'on voit le pédagogue...

La construction par l'OPAC (aujourd'hui Ophis), à Cournon, d'un ensemble de logements sociaux ont offert à des collégiens un terrain d'expérimentation grandeur nature. Seul le gros œuvre était réalisé, ne dissimulant rien de la structure du futur immeuble. Les enfants éprouvent toujours de la curiosité pour les squelettes, fussent-ils de béton armé. Enseignants et architectes n'ont donc pas eu de difficulté à les lancer sur ce projet : chaque élève se voyait communiquer le descriptif d'un plateau et les indications des évacuations, à charge pour lui de dessiner le plan d'une unité d'habitation.

Ce travail était suivi de la réalisation d'une maquette en trois dimensions. Au-delà du travail de dessin, de la découverte des perceptions trompeuses de l'espace et de l'acceptation de contraintes incontournables, l'expérience menait les élèves à de surprenantes découvertes sur l'idée du confort, ou sur la façon d'habiter qui finalement influe sur un mode de vie.

À une autre occasion, le CAUE avait convié des collégiens à une mission collective de réflexion sur l'usage d'un lieu de vie commun qui les concerne particulièrement... En effet, les jeunes avaient dû se pencher sur l'usage de la cour de récréation : ils avaient été chargés d'imaginer son réaménagement ainsi que celui du préau. Pour les architectes conseillers, ces projets pédagogiques liés à la construction conduisent à démolir bien des idées reçues.

Maquette d'aménagement d'une cour de récréation au collège La Ribeyre, Cournon (63).





# Du cadastre au bac blanc ?

**E**n trois séances, les architectes se proposent d'initier des lycéens de classes terminales à la cartographie. On entre dans le sujet par le cadastre. Ce relevé de la propriété foncière, témoin de l'organisation de la société moderne, est un excellent objet d'étude. Tableaux d'assemblage et feuilles parcellaires offrent l'occasion de circuler entre les échelles pour lire le plan. Les documents qui se sont succédés dans le temps montrent l'évolution des modes de représentation de l'espace, jusqu'au numérique.

Puis on passe en revue les documents d'urbanisme, POS (plan d'occupation des sols) et PLU (plan local d'urbanisme). Les jeunes s'installent autour du plan, examinent les annexes sanitaires, pour dépister condui-

tes d'eau ou d'électricité, ainsi que les servitudes qui vont de l'inondabilité à la protection d'un monument historique. Ça vaut un jeu de société...

On se penche sur les documents écrits, en particulier le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD) et on termine par la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

"Les personnes qui viennent nous voir dans le cadre du conseil aux particuliers comprennent mal leur règlement d'urbanisme", note-t-on au CAUE. "Le but de notre action est de dédramatiser ce jargon." La mission est remplie, tout en évoquant la valeur d'un paysage de qualité, ou en se livrant à des calculs de surface, ce qui, paraît-il, épate les profs de maths...



# > La sensibilisation du grand public

## FAIRE SOUFFLER UN ESPRIT D'ARCHITECTURE

**Depuis son origine et la loi sur l'architecture de 1977, la mission essentielle du CAUE est d'ordre pédagogique. Ses actions de sensibilisation vers le grand public aspirent à inciter les habitants à participer au mieux à l'amélioration de leur cadre de vie.**

Les architectes conseillers du CAUE 63 travaillent dans un domaine qui appartient à tout le monde : chacun a son avis sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Pour éclairer cet avis et initier le débat public, le CAUE emploie un mode d'expression accessible au plus grand nombre, tout en restant très exigeant du point de vue de la qualité de l'information. Ses niveaux de lecture sont multiples, le CAUE s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux élus, à tous les porteurs de projet. L'objectif est de délivrer des messages de fond, sans donner de leçon, dans un secteur en permanente évolution.

Avec ses trente années d'existence, un œil sur le passé et un œil sur le futur, le CAUE 63 a la maturité requise pour mettre les problématiques en perspective : "Si vous n'avez pas de point de vue, ou d'avis, il est difficile d'informer". La pratique au quotidien des architectes conseillers permet d'être, dans un esprit d'innovation, à l'écoute de tous ceux qui ont un projet. "Nous suivons le fil de l'histoire. Nous partons souvent de la demande d'un élu, ou d'un particulier, pour transposer une thématique particulière et en faire une thématique plus générale, qui peut recouper, ou avoir une résonance nationale.

### Papier ou Internet ?

Identifié par un logo qui a connu quatre visages en trois décennies, le CAUE 63 propose des manifestations, expositions, colloques, débats et animations et aussi différentes publications, livres, brochures, plaquettes, flyers tirés de quelques centaines à quelques milliers d'exemplaires. Son journal "Angles de vues" et son site internet lui permettent d'expliquer son action au quotidien. Ses expositions, souvent itinérantes, sont l'occasion d'instaurer un référentiel. Les animations faites au cours de salons, ou de conférences, sont l'occasion de sensibiliser les acteurs du cadre de vie à la qualité de l'architecture, du paysage, ou à la nécessité de l'urbanisme.

Au sein de la Maison de l'habitat, le CAUE dispose d'un auditorium et d'un lieu d'exposition et de diffusion ouvert à tous.

Publié trois fois par an depuis 1999, "Angles de vues" mêle articles de fond et brèves sur l'actualité du territoire ; il est envoyé aux communes et communautés de communes, aux architectes et son ordre et à de nombreuses institutions – bailleurs sociaux, aménageurs, CDI de tous les établissements scolaires...

Levier de communication plus récent, le site [www.caue63.com](http://www.caue63.com) répond à toutes les questions du public d'ordres juridique, technique et architectural. C'est un formidable outil de vulgarisation ; internet permet aux gens de récolter beaucoup d'informations. Cette profusion est certes une part de vérité, mais le public vient souvent rencontrer les architectes conseillers pour qu'ils lui apportent l'expérience dont ils disposent et hiérarchisent avec eux toutes ces informations.

2009 a vu un développement en matière de promotion de l'architecture, et de l'aménagement à travers l'instauration d'un palmarès départemental intitulé "Valeurs d'exemples".



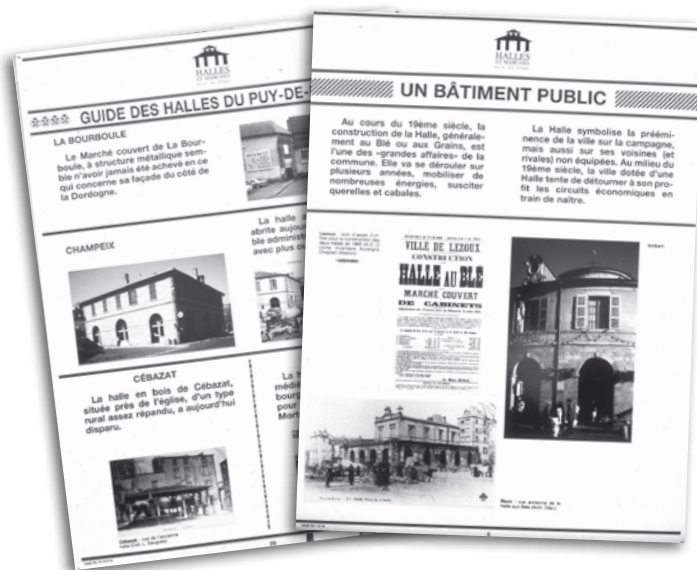






## Rénovation du patrimoine

## Restaurer certains lieux...



Extrait de l'exposition "Halles et marchés", doc. CAUE 63.

En 1983, une plaquette éditée par le CAUE, "Rénovation du petit patrimoine", proposait aux élus et au public de poser un regard plus attentif sur ces éléments d'architecture que l'on ne voyait plus et qui étaient alors très négligés : fontaines, halles, ponts... En 1992, c'est une exposition de 32 panneaux "Halles et marchés" qui a présenté des exemples de restauration de patrimoine, comme des halles publiques, par des reconversions à d'autres usages.

## ...et en habiter d'autres

Faire naître chez les visiteurs l'idée qu'ils peuvent réhabiliter un bâtiment plutôt que de construire du neuf, les inciter à regarder autour d'eux et à chercher des immeubles vacants, d'anciens moulins, des fermes délabrées, des granges abandonnées, montrer que la rénovation est aussi une piste pour construire : c'est l'idée de l'exposition "Habiter d'autres lieux" organisée en 2000 par l'Union régionale des CAUE, dans la continuité de la campagne nationale "Parlons d'architecture".

Inaugurée dans les locaux du CAUE, elle circule depuis plusieurs années à travers les communautés de communes. Composée de onze panneaux "régionaux" en couleurs complétés par huit panneaux consacrés au Puy-de-Dôme, "Habiter d'autres lieux" est très appréciée pour l'information qu'elle délivre, mais sûrement aussi pour la part de rêve qu'elle évoque : "Jeux d'ombres, harmonie des vides et des pleins, les bâtiments se transforment tout en gardant leur principal atout, le luxe suprême qui permet effectivement d'améliorer la qualité de

la vie : l'espace." Une collection de quatre affiches a été créée pour l'occasion. Elles sont constituées d'un recto commun et d'un verso différent pour chaque département de la région.



Exposition "Habiter d'autres lieux", à la communauté de communes "Pays et Couze".

# Habitat et espace public

Inaugurée en 1982 par Roger Quilliot, alors ministre de l'Urbanisme et du Logement, l'exposition "La ville et les espaces publics" a sillonné tout le département. Elle était consacrée aux aménagements urbains, qui constituaient, à l'époque, une problématique difficile : les trottoirs étaient encombrés de panneaux indicateurs et les paysages par les fils électriques...

Plus récemment, en 2005, le CAUE a été l'un des partenaires d'un groupe de travail sur la densité urbaine, aux côtés de la DDE et de l'Ordre régional des architectes. Les résultats ont été publiés dans la brochure "Qualité de l'habitat individuel, des formes nouvelles, des règlements adaptés". Cette réflexion a été suivie d'une dizaine de colloques dans des communes du Puy-de-Dôme confrontées à la question des lotissements. Ils s'adressaient aux élus, aux professionnels de l'aménagement aussi bien qu'aux particuliers désirant construire, afin de promouvoir des projets de maisons individuelles. La brochure a été accompagnée d'une présentation sous forme d'un diaporama et d'une plaquette "Mieux composer son habitat". Le message porté par

le groupe de travail était d'expliquer qu'une maison ne s'implante pas forcément au milieu du parcellaire ; message aussi relayé par un flyer "Plaidoyer pour la densité" qui complète la panoplie.



Extrait de la brochure "Qualité de l'habitat individuel, des formes nouvelles, des règlements adaptés".

## Aménagement et handicap

En 1986, à la demande de l'Association des paralysés de France, le CAUE 63 a produit une plaquette sur l'aménagement des espaces publics et de l'intérieur des logements pour les personnes à mobilité réduite. Elle réunissait des informations, normes et réglementations plus faciles à trouver aujourd'hui, notamment sur Internet, mais qu'il était alors difficile de se procurer.

MAIS NON, CE N'EST PAS LA POSTE AÉRIENNE !!!





# Agricultures et paysages

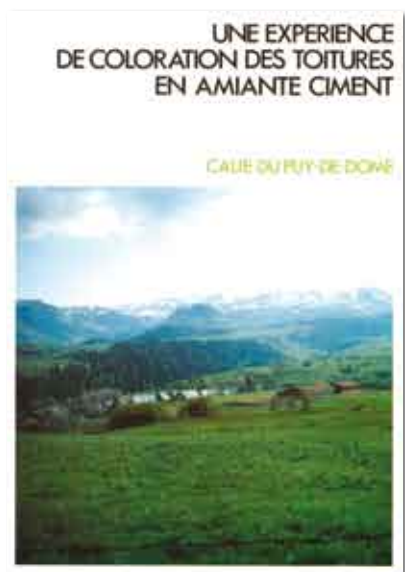
**Objectif : tenter d'imaginer les paysages ruraux du XXI<sup>e</sup> siècle...**



Sur la plus grande partie des territoires, ce sont les agriculteurs qui structurent le paysage. Aussi, le CAUE a toujours porté une attention particulière au milieu agricole. Depuis sa création, il mène régulièrement, dans sa direction, des actions de sensibilisation : opération sur la coloration des toitures, plaquette sur la construction bois, animation sur l'aménagement des cours de fermes...

Certaines actions commencent à une échelle modeste, font tache d'huile et trouvent souvent une autre résonance parce qu'elles se rattachent à des thématiques régionales ou nationales. La dernière en date fut la participation, du 11 au 15 mai 2009, à la semaine "Agricultures et paysages", initiative de la Fédération nationale des CAUE. Pendant cette manifestation, les quatre CAUE d'Auvergne se sont regroupés pour organiser un colloque auquel étaient conviés élus, professionnels et aménageurs. Éditée à cette occasion, une plaquette "De la ferme à l'exploitation" aborde les enjeux de la notion de paysage en agriculture. Elle est aujourd'hui distribuée plus largement à toute personne intéressée.

À l'échelle départementale, le CAUE a également proposé, durant cette semaine, une journée de rencontre et de sensibilisation autour des énergies renouvelables dans l'agriculture, à partir de deux expériences concrètes dans le Livradois. Cette rencontre a permis, aux participants, agriculteurs, paysagistes et architectes, d'imaginer ce que pourrait être le paysage rural de ces prochaines années.



Plaquette "Une expérience de coloration des toitures en amiante ciment". Doc. CAUE 63.



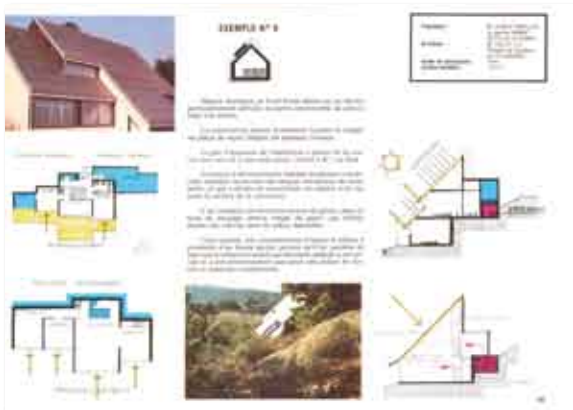
# Faire la place aux énergies nouvelles

**Omniprésent aujourd'hui, le thème du développement durable suscite de longue date l'intérêt du CAUE.**

Dès les années 1982-83, au lendemain du second choc pétrolier, le CAUE abordait le sujet de la rénovation de bâtiments plutôt que la construction, avec la publication d'une brochure sur la maison solaire (1982), puis d'un guide de la maison solaire (1984) commandité par la direction régionale de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME). À partir de quinze exemples, les principes généraux de l'architecture solaire ou bioclimatique étaient exposés. La publication de ce guide fut accompagnée par des conférences. Il s'adressait essentiellement au grand public et aux porteurs de projet.



Extrait du "Guide de maisons SOLAIRES en Auvergne".



Extrait article "Angles de Vues" N° 17.

Grâce à son expérience en matière d'énergies nouvelles, le CAUE peut apporter des éléments de réponse aux particuliers, ou professionnels, désireux d'intégrer une dimension environnementale à leurs projets. Cette thématique a fait l'objet de plusieurs flyers, elle est présente dans nombre de ses actions. Ainsi, à la Grande Halle d'Auvergne, du 22 au 24 janvier 2010, la première édition du salon Panorama-bois, dédiée au bois et à la forêt, comportait un volet "Maison bois et économies d'énergie". Le CAUE y a marqué sa présence par un stand, ainsi qu'une participation à la conférence-débat ouverte au grand public, intitulée "Rénovation de l'existant : le bois, le bon choix". Elle portait sur l'utilisation du bois pour l'isolation du bâti par l'extérieur. Durant ce salon, le CAUE a eu l'occasion de montrer au public toutes les possibilités d'utilisation du bois dans différents types de bâtiments, quelles que soient leurs destinations, ou leurs architectures.

## Le palmarès “Valeurs d'exemples”

# Etat des lieux puydômois

**“Valeurs d'exemples” est un palmarès de l'architecture et de l'aménagement qui récompense les meilleures réalisations départementales datant de moins de cinq ans.**

Le palmarès “Valeurs d'exemples” veut d'abord constituer la reconnaissance du travail en binôme d'un maître d'œuvre et d'un maître d'ouvrage. Choies parmi cent six dossiers, quinze réalisations publiques ou privées, réparties en cinq catégories, ont été distinguées lors de la première édition, le 22 juin 2009.

À Clermont-Ferrand, ville qui souffre souvent d'un déficit d'image et où, pourtant, se trouve la plus grande densité de cabinets d'architectes en France, “Valeurs d'exemples” est l'occasion de faire un état des lieux, de valoriser des réalisations et de s'adresser à la profession et à la maîtrise d'ouvrage. Le but poursuivi est atteint, le palmarès a créé une émulation ; fiers de leur travail, des professionnels se sont mobilisés pour obtenir de la reconnaissance.

Mais, c'est aussi le grand public qui est visé dans cette opération dont le caractère est formateur, car, ce n'est pas une réalisation qui est primée : c'est l'espace en gé-

néral qui est balayé, avec tout ce qui fait un paysage et qui doit être de qualité. La cérémonie de remise des récompenses a été l'occasion d'inaugurer une exposition itinérante et d'éditer un catalogue.

“Valeurs d'exemples” est l'aboutissement d'une longue démarche. Dès 1982, le CAUE avait eu l'idée de mettre en valeur toutes les réponses aux concours d'architecture, partant du principe que ces projets avaient chacun leur qualité et méritaient mieux que de tomber directement dans l'oubli... en participant à démontrer le sens du projet.

Les panneaux préparés par les conseillers avaient circulé dans les villes et les lieux concernés par les concours, offerts à la curiosité de tous : aussi bien des architectes qui découvraient le travail de plusieurs confrères sur le même programme, des élus qui prenaient connaissance de l'ensemble des solutions élaborées et du public qui découvraient celles auxquelles il avait échappé...



Extrait “Valeurs d'exemples”. Aménagement à Châteldon. Paysagiste : Cap Paysage.



# La ville revisitée

**D**écouvrir l'architecture et l'urbanisme de son quartier : ce fut possible du 27 au 29 juin 2008, au cours de visites commentées dans le cadre de la manifestation nationale "Vivre les villes", placée sous l'égide des trois ministères de l'Écologie et du Développement durable, du Logement et de la Ville et enfin de la Culture et la Communication. Relayées au plan local par le CAUE, ces journées ont permis aux Clermontois habitant La Gauthière, la "muraille de Chine" à Saint-Jacques, ou Montferrand, de mieux comprendre l'évolution, le fonctionnement de leur quartier et les enjeux de son développement. Différents intervenants – urbanistes, architectes, paysagistes, historiens, ou ethnobotaniste – étaient associés à cette animation, qui a suscité de riches échanges autour du concret et du quotidien de la ville.



# Flyers : les petits papiers du CAUE

**L**e CAUE édite, depuis 2007, une collection de flyers, tracts illustrés très graphiques, tirés à plusieurs milliers d'exemplaires. Ils traitent de questions variées, thèmes qui émanent du contact avec le grand public ou de la nécessité d'expliquer une problématique récurrente. Les réponses développées sont génériques : la richesse des thèmes abordés et leur diffusion permettent une vulgarisation des métiers de l'aménagement. Outils de communication du quotidien, les flyers sont distribués partout où le CAUE est présent ; ces documents d'information établissent un lien avec le public et les acteurs du CAUE.



## > Conseils aux particuliers

### CONSEIL INDIVIDUEL : A LA RECHERCHE DE L'HARMONIE

**A**u CAUE, on parle du “conseil aux particuliers”, même si cette mission ne concerne pas les seuls particuliers qui construisent, ou rénovent une maison d’habitation, ou qui “ravaient leur façade”, mais aussi certains professionnels : agriculteurs, opérateurs touristiques, industriels... Dans tous les cas, ce conseil est apporté gratuitement par un architecte du CAUE sur un projet précis, le plus souvent à la demande de celui qui le porte. Mais attention, il ne s’agit jamais de se substituer à un architecte libéral. “Nous sommes complémentaires : notre connaissance du territoire et des projets des élus nous permettent de replacer un projet dans un ensemble, dans son paysage urbain ou rural”, expliquent les architectes conseillers du CAUE.

Le conseil individuel est en quelque sorte la fonction préhistorique des CAUE : elle existait avant eux. “Jusqu’à la création du CAUE, des permanences de “consultance architecturale” se déroulaient dans les subdivisions de la Direction Départementale de l’Equipement (DDE). Dès la naissance du CAUE du Puy-de-Dôme, en 1980, les “architectes consultants” de la DDE sont devenus “architectes conseillers” (vacataires) du CAUE. Ils ont constitué le socle à partir duquel le CAUE a structuré son pôle de conseil”. Le processus a été le même pour chaque CAUE de France.

Comme les autres missions d’un CAUE, celle-ci est explicitement définie dans la loi sur l’architecture du 3 janvier 1977 : “Il (le CAUE) fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d’œuvre.” Et, contrairement à ce qui se pense et dit ici ou là, les architectes du CAUE sont des conseillers et non des donneurs de leçons : ils ne disent pas le beau, mais orientent leurs interlocuteurs sur la voie de l’harmonie de leur cadre de vie.

Les premiers architectes conseillers du CAUE avaient gardé leurs habitudes d’architectes consultants : dans le cadre de l’instruction des permis de construire, ils donnaient un conseil architectural sur les projets déposés. Au fil des ans, leur mission a évolué : “Nous préférons apporter des conseils en amont, le plus en amont possible. Nous ne donnons plus de conseils sur les permis de construire qu’occasionnellement, à la demande d’un maire ou du pétitionnaire”, précisent les architectes conseillers d’aujourd’hui.

Progressivement, les permanences ont quitté les subdivisions de la DDE et les mairies. Aujourd’hui, c’est à la Maison de l’Habitat à Clermont-Ferrand, qu’alternativement, les huit architectes conseillers reçoivent, sur rendez-vous, les personnes qui sollicitent le CAUE. Et ce, chaque jour, ce qui est une originalité du CAUE du Puy-de-Dôme : il est le seul en France à offrir une telle amplitude de permanences. “C’est ce que nous appelons le “conseil sur place”. Il y a aussi le “conseil sur site” : pour les projets de restauration de façades, d’hébergements touristiques et de bâtiments agricoles, nous nous déplaçons”.









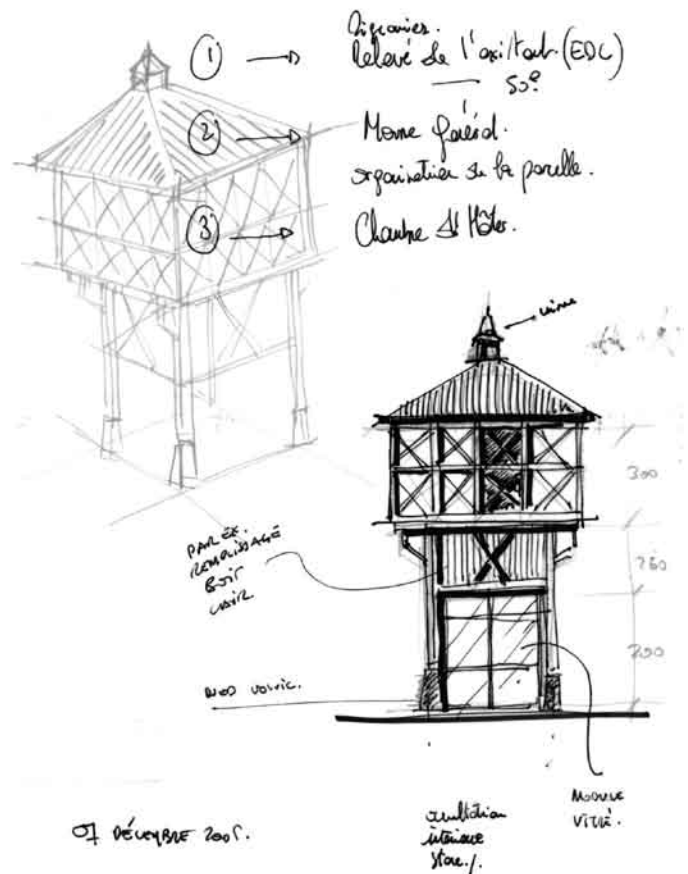
## Aux fondements d'un projet

# L'intelligence d'habiter dans un contexte

**Les particuliers qui construisent ou réhabilitent une maison peuvent prendre conseils auprès d'un architecte du CAUE. C'est gratuit et les permanences sont quotidiennes, ce qui est une spécificité puydômoise.**

Lorsqu'ils conseillent les particuliers qui les consultent (à 90% pour un projet de construction d'une maison individuelle), les architectes conseillers du CAUE prennent le contre-pied de la standardisation : ils sont du côté de la personnalisation, en partant d'une évidence pas toujours prise en compte : une maison (neuve ou réhabilitée) doit être adaptée au mode de vie de ses futurs habitants et à son contexte (territoire, terrain...).

Dans les faits, leurs interlocuteurs viennent rarement les rencontrer avec en tête ce genre de questions. C'est plutôt un détail qui les fait se déplacer, par exemple, le mode de chauffage. Au fil de l'entretien, il apparaît, qu'à partir de ce détail, on touche le fondement du projet : volumétrie, orientation, aspect final, démarche de développement durable, complémentarité entre intérieur et extérieur... "Nous les amenons à redéfinir leur projet en fonction de ce qui est fondamental pour leur vie familiale, de leurs vrais besoins et de leurs vraies envies... et aussi à repenser l'adéquation entre le projet et le budget".



Le conseil du CAUE est aussi du côté de la personnalisation, lorsqu'il conduit un particulier à prendre conscience de ce qui caractérise le territoire dans lequel se situe son projet. C'est, par exemple, comprendre que la façon traditionnelle d'implanter un bâtiment dans la pente d'un terrain est une adaptation aux spécificités de ce territoire, notamment le climat. "Ce qui ne veut pas dire les inciter à copier ce qui se faisait avant. Prendre en compte ces caractéristiques du bâti et les techniques n'est pas antinomique avec une architecture contemporaine", prévient l'architecte conseiller, qui parle de "l'intelligence de vivre dans un contexte".



# Histoire et technique

**A l'occasion d'une restauration de façade, l'architecte du CAUE permet à un bâtiment de retrouver son identité**

“ Lorsque nous intervenons sur un projet de restauration de façade, c'est pour expliquer comment faire”, définit un architecte conseiller, qui préviennent : “Il faut toujours éviter de céder aux effets de mode. Ce ne sont pas non plus les critères de goût de l'architecte qui sont pris en compte. Nous conseillons en tenant compte de la réalité historique du bâtiment, c'est-à-dire en fonction des techniques et des couleurs utilisées précédemment. Par exemple, il ne faut pas oublier, qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les couleurs étaient très saturées. Nous apportons aussi des conseils techniques.”

Un déplacement sur le site est indispensable. L'architecte conseiller du CAUE effectue cette visite en compagnie d'une commission d'élus de la commune et de la communauté de communes. Car son intervention pour une restauration de façade se fait toujours à la demande d'une communauté de communes, qui, pour ce type de travaux, apporte une aide aux particuliers, à parité avec le Conseil général. “Les communautés de communes ont une visée patrimoniale. Ce terme “patrimonial” et son contenu local ont été discutés en amont, lors de la réalisation et de l'adoption de la Charte architecturale et paysagère intercommunale. Nous ne sommes pas là pour faire du beau mais de l'identitaire... qui est souvent beau”.



Façades à Champeix (63).



Traitement de façades à Cunlhat (63).

## Hébergements touristiques

# Fonctionnalité et intimité

**Avant de transformer un bien familial en lieu d'accueil touristique, beaucoup de particuliers prennent conseil auprès du CAUE.**

**C**réer des chambres d'hôtes, ou un gîte rural, transformer une maison de famille en hôtel, aménager un camping, ou un centre équestre... Ces "petits projets touristiques" sont souvent portés par des particuliers qui "souhaitent rénover un bien familial auquel ils sont attachés tout en créant du lien social". "Nous leur apportons des conseils en aménagement, nous leur expliquons ce qu'il est important à prendre en compte", commente un architecte du CAUE.



*Intérieur d'un gîte rural (63).*

Conseiller pour la création, ou la rénovation d'un hébergement touristique, c'est d'abord travailler sur la fonctionnalité du bâtiment : "Personne n'habite en vacances comme dans sa résidence familiale : des fonctions disparaissent, d'autres apparaissent. Il faut définir lesquelles et agencer tout cela", fait remarquer un architecte conseiller qui s'attache aussi à mettre en garde les porteurs de projets : "Il est indispensable de préserver la nécessaire intimité du foyer. Par exemple, une chambre d'hôtes doit respecter la vie de la famille qui accueille." Pour ce qui est des aménagements et de l'aspect extérieurs, l'intégration dans le paysage et le territoire est bien entendu prise en compte.

Enfin, il ne faut pas oublier que ces hébergements doivent respecter la réglementation appliquée aux établissements recevant du public, notamment pour la sécurité et l'accessibilité : "Nous devons les alerter sur ces points et les aider à adapter leurs locaux à ces contraintes réglementaires : le CAUE intervient auprès de ces porteurs de projets à la demande du Comité régional de développement touristique d'Auvergne et/ou du Comité départemental du tourisme dont les conseils sont complémentaires de ceux du CAUE".





# Préconisations et bonne parole

**Pendant plusieurs années, une convention a permis au CAUE de détacher un architecte conseiller auprès du monde agricole.**

**A**u vu de la place qu'occupe l'agriculture dans l'économie et les paysages du Puy-de-Dôme, le CAUE s'intéresse aux bâtiments agricoles depuis sa création, avec une question récurrente : comment intégrer dans leur environnement ces parallélépipèdes qui sont de plus en plus importants et donc hors normes volumétriques par rapport aux constructions voisines ? Des architectes ont apporté des réponses par la coloration, l'intégration au sol, la forme du faîtage mais sans toujours tenir compte de l'utilisation technique du bâtiment.

En 1999, le CAUE a signé une convention avec la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Convention qui prévoyait qu'il mette un architecte à la disposition du monde agricole, avec pour mission d'ap-

porter un appui architectural et paysager. Cet architecte n'est pas là pour se substituer aux conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture et des autres organismes, mais pour apporter, le cas échéant, une plus-value sur le bâtiment, sa forme, sa couleur, son intégration dans le terrain. Il doit prendre en compte les différentes façons d'exercer le métier d'agriculteur et la nécessité que ses activités perdurent, en s'intégrant bien dans le paysage. Tout en apportant un avis sur les quelques permis de construire qui lui étaient soumis, l'architecte conseiller en charge des questions agricoles a "prêché la bonne parole" aux conseillers des organismes agricoles qui sont en contact avec les agriculteurs. Un moyen de démultiplier ses préconisations. Depuis la territorialisation des activités du CAUE, il vient en appui de ses collègues sur les sujets agricoles.



Plan de masse paysager d'insertion d'un bâtiment agricole (63).

# > accompagnement des collectivités

## ÉCOUTER ET INNOVER

**Dès sa création en 1980, les collectivités territoriales sont l'interlocuteur privilégié du CAUE en matière de conseil. Passent la décentralisation, l'intercommunalité : trente ans après, ce travail s'appuie toujours sur une écoute attentive des élus et un partenariat qui s'adapte au quotidien.**

Les premières lois de décentralisation, en 1982, confirment la vocation initiale du CAUE d'"assistance aux maires", quitte à en repreciser le sens : ni instructeur, ni censeur, il conseille les élus dans la mise en place de leurs politiques, à l'heure où croît fortement leur responsabilité en matière d'urbanisme. Déjà, il propose des stages de formation sur les lotissements, des visites de sites... En 1984, la signature de conventions avec le Comité départemental du tourisme (CDT) et les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez (PNRVA et PNRLF) justifie de nouvelles embauches : il faut répondre aux besoins d'études en matières agricole et touristique. Dès lors, le CAUE va s'atteler régulièrement aux questions d'environnement et de gestion de l'eau.

### **Vous avez dit "intercommunal" ?**

C'est à partir de 1997 que se négocie le virage qu'implique le développement de l'intercommunalité. Les territoires bougent : jusque-là calqués sur les subdivisions de l'Équipement, ils se recalent sur les communautés de communes. Les agents de développement intercommunaux et leurs élus deviennent les interlocuteurs les plus fréquents, plutôt que les communes elles-mêmes. Le travail du CAUE gagne en cohérence ; en concentrant ses moyens d'action, l'intercommunalité élève aussi les niveaux d'exigence. Depuis dix ans, le développement durable est devenu une vraie préoccupation de terrain et les analyses environnementales et paysagères des outils d'usage plus courant. En 2007, avec la Charte de l'habitat, le Conseil général soumet l'attribution de ses subventions aux collectivités à une indispensable cohérence dans la conception et la planification de leurs politiques de développement. De nouvelles portes s'ouvrent... Les approches

sectorielles ou technicistes ne suffisent plus ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire doivent intégrer toutes les facettes de la vie citoyenne, les usages communs, la vie sociale et culturelle...

Au jeu du "flash-back", se révèle une certaine continuité dans la stratégie du CAUE : la sensibilisation des élus reste primordiale ; il convient toujours d'aller parfois un pas plus loin dans quelques actions pilotes, histoire de montrer la voie à d'autres... Surtout, le CAUE reste attentif à la demande des élus, à leurs besoins qui demeurent lorsqu'un partenaire s'efface, aux richesses de ceux qui apparaissent et, avec qui, il est essentiel de se coordonner en permanence.

### **Paroles de partenaires**

"J'ai connu six conseillers du CAUE," explique Jean-Luc Monteix, chargé d'urbanisme au PNRLF, "et nous travaillons toujours de façon très convergente, d'abord autour d'une certaine idée de l'exigence : dès la définition des projets avec les élus, dans la qualité des réponses et aussi dans le souci de réfléchir à l'identité des lieux, des sites. Ensuite nous sommes également attachés à l'innovation, à travers les méthodes de travail, la concertation entre partenaires et avec les populations – exemple récent : le projet d'éco-hameau de Bertignat. Comme le CAUE, nous ne cherchons pas à tout prix le "grand geste" architectural ou urbain, qu'une petite collectivité ne pourrait pas assumer, mais nous pensons que la simplicité peut très bien rimer avec l'innovation et que le secteur rural y a droit lui aussi."

Autre partenaire, très urbain celui-là, l'agence d'urbanisme Clermont Métropole : "Le CAUE est une chance pour notre territoire et il n'a surtout pas une "vocation rurale" : ce serait une grave erreur de le cantonner à cela", affirme son directeur Rachid Kander. "L'aménagement ne doit pas être compartimenté, il a, au contraire, une cohérence globale. Avec le CAUE, nous sommes partenaires, par exemple, dans le débat sur l'habitat durable et les zones pilotes, et parfois complémentaires – à eux les questions d'architecture, à nous le transport et la planification... L'ingénierie territoriale, on n'en a jamais de trop et on n'en a même pas assez ; pour être de bon conseil en milieu rural, il faut être compétent et concerné par l'urbain."

Autre partenaire, très urbain celui-là, l'agence d'urbanisme Clermont Métropole : "Le CAUE est une chance pour notre territoire et il n'a surtout pas une "vocation rurale" : ce serait une grave erreur de le cantonner à cela", affirme son directeur Rachid Kander. "L'aménagement ne doit pas être compartimenté, il a, au contraire, une cohérence globale. Avec le CAUE, nous sommes partenaires, par exemple, dans le débat sur l'habitat durable et les zones pilotes, et parfois complémentaires – à eux les questions d'architecture, à nous le transport et la planification... L'ingénierie territoriale, on n'en a jamais de trop et on n'en a même pas assez ; pour être de bon conseil en milieu rural, il faut être compétent et concerné par l'urbain."





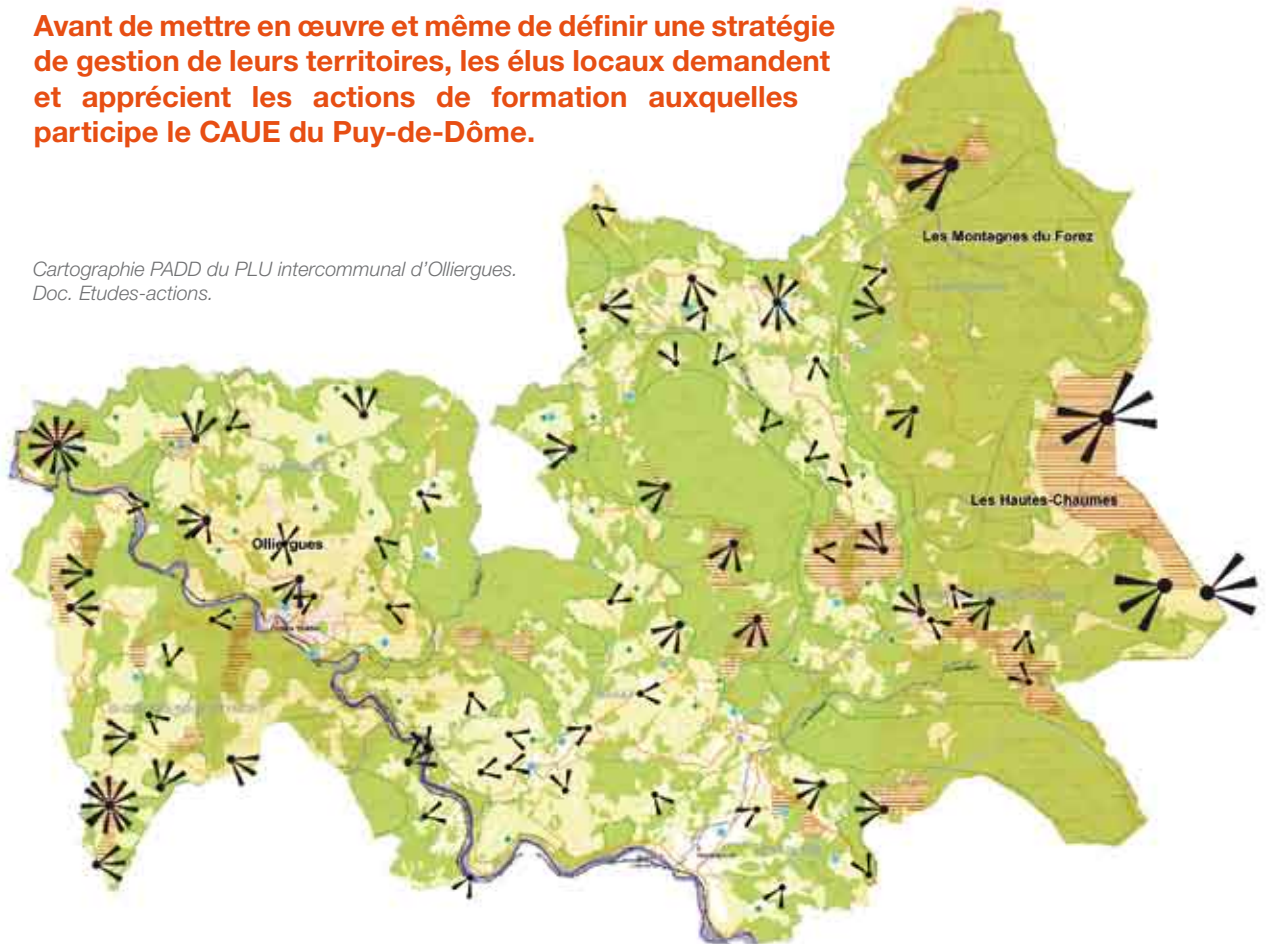


## Formation

# Le débat avant toute chose

**Avant de mettre en œuvre et même de définir une stratégie de gestion de leurs territoires, les élus locaux demandent et apprécient les actions de formation auxquelles participe le CAUE du Puy-de-Dôme.**

*Cartographie PADD du PLU intercommunal d'Olliergues.  
Doc. Etudes-actions.*



**P**our un élu local, l'ambition de "bien faire pour son territoire" est évidemment nécessaire, mais rarement suffisante. Il doit pouvoir évaluer clairement les enjeux de ce développement, puis les moyens de le mettre en œuvre. C'est pourquoi, le CAUE participe aux actions de formation financées par l'ARDTA, pour sensibiliser les élus aux notions de paysage, d'urbanisme et à leurs aspects réglementaires.

Ces formations d'une, ou plusieurs demi-journées, sont élaborées avec différents partenaires – parcs naturels régionaux, Adhume... Chaque session est animée par un bureau d'études choisi en fonction des demandes précises des élus et programmée selon leurs disponibilités ; le CAUE intervient, lui, sur le thème du paysage. "L'objectif n'est pas d'apporter des "savoirs tout prêts", explique l'architecte conseiller, "mais au contraire, de fournir un

éclairage sur certains concepts techniques en exposant des situations qui les traduisent de façon concrète et illustrée. Chacun peut ainsi confronter l'expérience de sa commune à d'autres, ce qui permet de faire émerger les idées et d'en débattre ensemble."

Depuis toujours, le CAUE partage donc ce rôle d'"agitateur de débats", au cours desquels surgissent régulièrement des sujets d'actualité : depuis dix ans, les documents d'urbanisme intercommunaux, plus récemment la gestion des énergies, les éco-quartiers... "C'est un travail très intéressant, parce qu'il est tout à fait en amont du développement et qu'il soutient les élus pour aborder le premier stade de leur stratégie. Ainsi peuvent-ils élaborer les documents d'urbanisme et expliquer leurs besoins, avant de travailler ensemble, plutôt que chacun dans son coin..."



# Allez voir ailleurs...



**Pour élargir “l’horizon des possibles”, le CAUE propose aux responsables et acteurs du développement local de découvrir ce qui se fait... chez leurs voisins.**



Version très concrète de l’expression “sortir des sentiers battus” : pour faire évoluer des pratiques convenues, le mieux n’est-il pas de voir des réalisations hors du commun ? Ainsi les élus, techniciens et agents de développement des collectivités, qui font appel au CAUE, se voient proposer, si nécessaire, d’aller visiter de possibles bons exemples, avant de définir leurs propres projets.

En une, ou deux journées, quitte à sortir du Massif central, ces programmes prévoient la visite commentée d’équipements, ou d’aménagements, illustrant des démarches exemplaires et des réalisations remarquables. Une des plus récentes de ces excursions s’est déroulée dans le Puy-de-Dôme, de La Sauvetat à Montpeyroux en passant par Saint-Maurice-ès-Allier, à la découverte d’équipements communaux divers : salles de sports, espaces culturels..., d’architecture très contemporaine.



“Il est essentiel qu’il s’agisse toujours d’exemples de qualité, mais aussi que nous en proposons une vision globale et cohérente. En intégrant les dimensions architecturale et urbaine, nous tenons à montrer comment chaque bâtiment répond à une fonction et s’inscrit dans un site, une histoire.” C’est aussi dans cette optique que le CAUE place, au cœur de ces visites, les rencontres avec les maîtres d’ouvrage, maîtres d’œuvre et usagers.

Visite de Chalinargues (15).

## Aide à la décision : les cahiers des charges

# À bon cahier, bon projet...

**Activité essentielle du CAUE, le travail en amont des projets est au cœur de son action, auprès des collectivités locales. L'aide à la conception des cahiers des charges en est une des meilleures illustrations.**

Les petites collectivités ont longtemps pu faire appel aux services de l'Équipement – aujourd'hui Direction départementale des territoires – pour élaborer les cahiers des charges de leurs projets : bâtiments à construire, études d'aménagement, documents d'urbanisme à réaliser (Carte communale, PLU ou PLUI, SCOT...). Aujourd'hui, les services de l'État n'assurent plus ces missions. En revanche, au CAUE, cette assistance figure toujours en bonne place dans la palette des activités. Seul, ou avec différents partenaires (parcs, service

Habitat du Conseil général, communautés de communes...), il aide les élus – et pas seulement en milieu rural – à faire apparaître clairement les enjeux et les objectifs d'une étude, à en repérer toutes les contraintes et à énoncer précisément leurs exigences en termes de qualité...

"C'est, sans doute, un des points stratégiques de notre travail... dans la mesure où les élus font appel à nous assez tôt !", insiste un architecte conseiller, qui répète l'équation : "bon cahier des charges + bon bureau d'études = bon projet"... Et, d'un projet à l'autre, un bon cahier des charges reste-t-il un acquis pour la collectivité ? "Oui et non... Non, parce qu'un cahier des charges est toujours adapté à une situation particulière, qu'il faut toujours le reprendre, parfois de A à Z... Mais au cours de ce travail, la commune prend conscience de certains enjeux, acquiert des méthodes de travail, comme la nécessité de préciser et de quantifier ses demandes : c'est une notion importante et parfois complexe, surtout en matière d'urbanisme."



Etude "Ecoquartier de Bertignat", 63. Architecte B. Bouchet.





# L'émergence d'une "culture départementale" ?

**En matière d'études d'aménagement public, le "point de vue du CAUE" apparaît comme un trait d'union entre petits villages et villes.**

**A**près le stade du cahier des charges, une collectivité, qui lance une étude urbaine<sup>1</sup>, peut demander au CAUE de l'accompagner tout au long de son déroulement. Un architecte conseiller suit alors la progression du travail du bureau d'études, participe aux réunions du comité de pilotage... "Nous apportons, parmi d'autres partenaires, le point de vue d'un architecte. Souvent assez "chronophage", cette activité trouve son intérêt dans le croisement des avis et compétences entre partenaires, parfois nombreux et qui peuvent varier selon le contexte de l'étude : parcs naturels régionaux, DDT, DREAL, Clermont Métropole, Adhume..."

Ville ou campagne : les problématiques et les enjeux ne sont pas si différents qu'on pourrait le croire. La complémentarité et la cohérence des différents conseils sont importantes : la multiplication des avis de spécialistes peut poser problème.

Le CAUE est souvent le porteur d'une vision, voire d'une culture, à l'échelle départementale, laquelle lui permet d'enrichir la discussion. "On conforte parfois le point de vue de l'élu, parfois celui du bureau d'études. Le CAUE veille à la concordance entre objectifs et propositions : ça sert aussi à ça, le CAUE..."

Sa présence sur l'ensemble du département permet aussi de relativiser les problématiques locales et d'élargir les réflexions. Un architecte conseiller évoque l'exemple du Pays du Grand Clermont : "le SCOT du Grand Clermont



*Aménagement à Larrode (63). Architecte I. Gronowski.*

est un des rares en France qui recoupe les territoires de deux parcs naturels régionaux<sup>2</sup> ; ils se sont d'ailleurs associés pour produire la cartographie des paysages concernés."

1. Zone pilote d'habitat, Programme local d'urbanisme (PLU), PLU intercommunal (PLUI), Plan d'occupation des sols (jusqu'en 2000), Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Carte communale, Programme d'aménagement et de développement durable (PADD), PADD intercommunal (PADDI)...

2. Les PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez

## Actions pilotes : programmes d'aménagement de bourg, compléments d'études

Dans le cadre d'un Programme d'aménagement de bourg, ou à l'occasion d'une demande particulière, le CAUE répond toujours par un point de vue spécifique aux besoins d'une commune.

# Le PAB, un outil forgé sur le terrain

Dès ses premières années d'existence, le CAUE du Puy-de-Dôme est présent sur le terrain des études de Bourgs centres, alors initiées par la collectivité régionale, et qui vont devenir les Programmes d'aménagement de bourgs (PAB) qui relèvent, eux, de la politique départementale d'aide aux petites collectivités. Un PAB est un outil de réflexion et de programmation sur l'espace rural, une base précieuse pour le développement et l'aménagement d'une commune.

En réalisant eux-mêmes plusieurs études de Bourgs centres, les architectes du CAUE défrichent alors la voie et font œuvre de pédagogie : "Le PAB offre l'opportunité de repérer ce qui porte l'identité d'un site. L'objectif était de montrer aux élus qu'il fallait en profiter pour tout mettre à plat, faire une vraie synthèse des enjeux et ne pas se limiter à répondre sur les seules possibilités de réalisation technique d'un équipement : construction d'une salle des fêtes, création d'un parking..., sans évaluer la pertinence de sa localisation, son impact sur le paysage, ou sans tenir compte des usages, de la cohérence avec les autres actions municipales."

Suivant l'esprit de sa mission, qui doit s'arrêter "à la frontière de la maîtrise d'œuvre", le CAUE ne réalise plus ces études : aujourd'hui, des architectes, ou des paysagistes, indépendants les mènent régulièrement. Mais il peut participer à l'élaboration de leur cahier des charges, les accompagner... Depuis une dizaine d'années, il milite pour une cohérence accrue avec des stratégies de développement intercommunal : ainsi, en 2005, cinq communes de la vallée de l'Ance ont choisi la même agence pour réaliser leur PAB. En l'occurrence, le CAUE et le PNRLF ont travaillé en étroite collaboration, notamment, en organisant une visite d'études dans le Massif



Etude de Creste. Doc. CAUE 63.

des Bauges pour les élus et les techniciens de ces communes : le fait de rencontrer d'autres élus, de discuter de leurs propres expériences d'aménagement, est un des meilleurs moyens pour faire évoluer les pratiques.



# Youx-Montjoie : le CAUE met un stagiaire à la mine

À 60 km au nord-ouest de Clermont-Ferrand, dans le Pays des Combrailles, Youx compte aujourd'hui un millier d'habitants, soit 700 de moins que lorsque son village de Montjoie connaissait encore une activité minière intense, voilà un demi-siècle. En 2008, la commune souhaite aménager la place des Mineurs de Montjoie ; le CAUE lui propose d'élargir cette réflexion à l'ensemble du village, en cohérence avec les objectifs du PLU adopté en 2007. Cette étude, réalisée dans le cadre d'un stage, identifie les trois grandes périodes d'urbanisation du site : la plus ancienne est un centre-bourg classique, structuré autour d'un espace central ; la plus récente est un tissu pavillonnaire étiré sans planification le long des voies de circulation ; entre les deux, une cité minière conçue selon un plan quadrillé, composée de plusieurs formes urbaines et de différentes typologies architecturales qui en font la richesse. L'étude préconise donc de privilégier la préservation de ce bâti, qui bénéficie d'une

trame paysagère de qualité, plutôt que le développement du secteur pavillonnaire et de restaurer l'ancienne gamme chromatique constitutive de l'identité du village de Montjoie. Enfin, elle propose surtout d'envisager l'aménagement de la zone AU (à urbaniser) située entre Montjoie et le centre de Youx, prolongeant ainsi les tracés de la cité minière.



Tracés analytiques de Youx-Montjoie.  
Doc. CAUE 63.





## Actions pilotes : le petit patrimoine

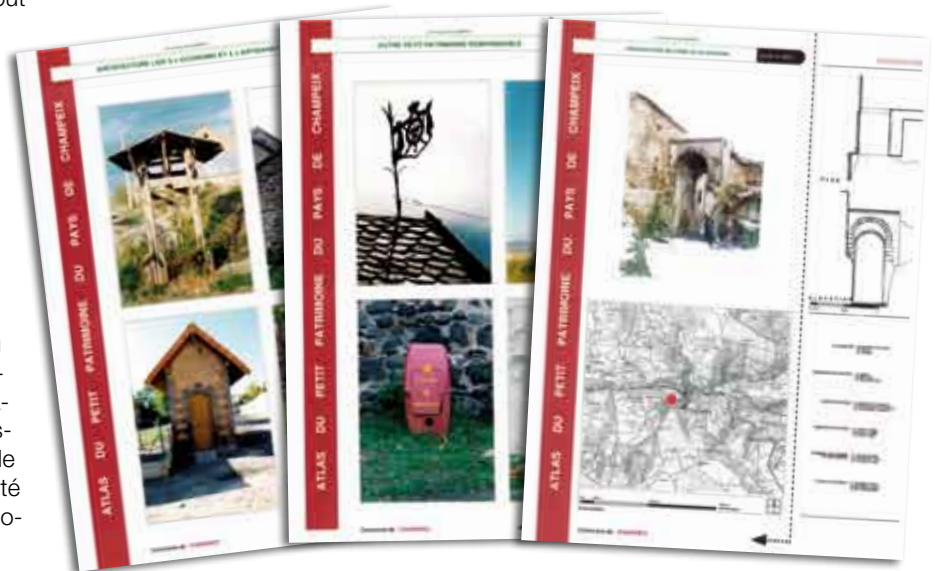
# Recenser pour (res)susciter

### L'innovation se niche parfois où on ne l'attend plus...

Dès 1992, avec le PNRVA et en collaboration avec le CAUE du Cantal ainsi que les SDA et DDE des deux départements, le CAUE du Puy-de-Dôme publiait une brochure de 14 fiches thématiques sur la restauration du patrimoine. En 1999, il élabore un *Atlas du petit patrimoine du Pays de Champeix*. Près de 500 petites constructions ou aménagements, tous d'usage public, y sont recensés dans les vingt communes du SIVOM de Champeix. Cette action nécessite alors la mise au point d'une méthodologie de sélection et de représentation : chaque fiche présente un plan de situation, une photo, parfois un plan, une coupe, ainsi que différentes précisions, de l'urgence de remise en état au coût des travaux... Aujourd'hui, la valeur identitaire de ces modestes ouvrages est une évidence, mais, dans les années 1990, ces démarches sont novatrices et s'avèrent indispensables pour susciter un début de reconnaissance... La préservation du patrimoine public non protégé est, depuis, entrée dans les politiques traditionnelles du Conseil général du Puy-de-Dôme. Le CAUE a élaboré et diffusé des méthodes de diagnostic, de planification et de gestion des travaux pour l'entretien de ce petit patrimoine. Une majorité de nos concitoyens s'accorde, do-

rénavant, sur la nécessité de maintenir et de faire vivre ces "témoins actifs" de la culture, des croyances et des savoir-faire, facteurs de continuité et de reconnaissance des générations. Les limites du "juste beau" sont enfin dépassées.

Pour le CAUE du Puy-de-Dôme, il est désormais temps de se préoccuper d'un autre patrimoine, encore largement méconnu : celui que nous ont légué les industries des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, pour lequel un projet similaire est aujourd'hui en gestation.



Extrait de "l'Atlas du petit patrimoine du pays de Champeix". Doc. CAUE 63.

**6 thèmes** pour une classification du petit patrimoine, selon qu'il relève d'une architecture liée à :

- ▶ **l'agriculture ou la production** : tonne de vigne, pigeonnier, pailhats...
- ▶ **la circulation et l'exploitation** : pavages, pont, borne routière...
- ▶ **l'eau et ses usages** : fontaine, abreuvoir, puits...
- ▶ **l'économie et l'artisanat** : pesage public, métier à ferrer, four à pain...
- ▶ **les fonctions militaires ou de défense** : porte de fortification, tour donjon...
- ▶ **l'architecture religieuse, votive ou commémorative** : calvaire, monument aux morts, chapelle...
- ▶ **autre petit patrimoine remarquable** : transformateur électrique, bouche à incendie...



# Le CAUE souffle le chaud et le froid

Entre climatologie et aménagement urbain, le croisement des savoir-faire ouvre des pistes novatrices pour la rénovation thermique des quartiers urbains dégradés.

À la demande d'un bailleur social, l'Ophis, le CAUE intervient en 2009 sur le dossier de l'OPAH prévue dans le quartier de la gare de Clermont-Ferrand. Le CAUE propose d'en compléter l'approche, limitée au bâti privé, par une étude de contexte urbain. Ainsi deux équipes de stagiaires vont étendre la cartographie à la volumétrie de l'ensemble des constructions du quartier et aux aménagements des espaces extérieurs, publics et privés.

La qualité urbaine : diversité des usages, qualité des ambiances, confort des piétons... est ainsi intégrée au diagnostic du quartier. Cette approche permet de s'interroger sur la place accaparée par le stationnement automobile.

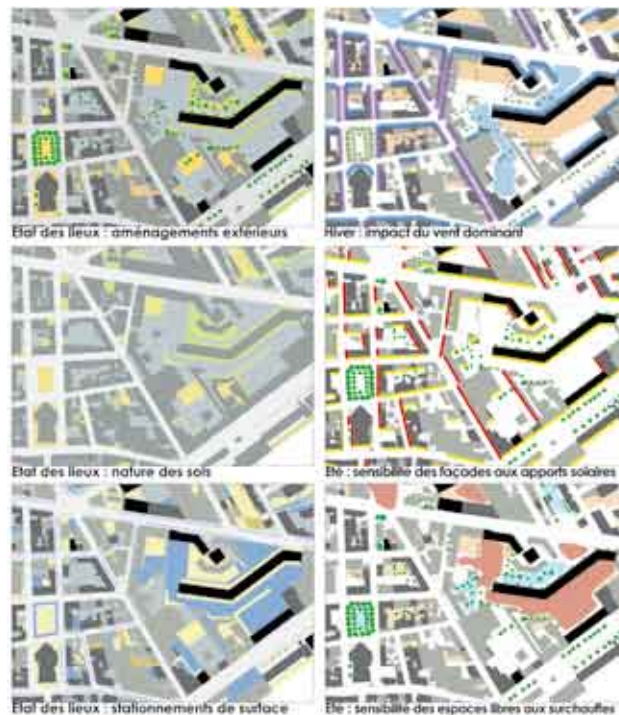
Surgit alors l'idée d'évaluer l'impact des conditions climatiques locales et des aménagements urbains, afin d'envisager la rénovation thermique de chaque bâtiment en préservant ses qualités architecturales.

Il s'avère, qu'à Clermont, les vents du nord et du nord-est sont dominants en été, printemps et hiver, les vents du sud en automne. Il n'est donc pas pertinent de traiter tous les bâtiments à l'identique : pour les façades exposées au nord, c'est l'étanchéité qui prime ; à l'est ou l'ouest, le balayage des vents impose l'isolation, mais pas forcément par l'extérieur<sup>1</sup>.

L'organisation et les aménagements urbains ont aussi un impact thermique : les zones de cœur d'îlot sont de fait moins sujettes aux déperditions. En été, un alignement d'arbres peut procurer alentour un rafraîchissement de 1°C, voire plus. Les sols, plantés, perméables, ou étanches, atténuent, ou au contraire accumulent la chaleur.

Cette expérience a pour objectif de faire évoluer les méthodologies de futures OPAH, voire d'autres études urbaines.

<sup>1</sup> "Nous réagissons souvent aux travaux d'isolation des bâtiments trop systématiquement réalisés par l'extérieur et qui appauvrissent leur architecture, en particulier sur les collectifs des années 1940-1950"



Plans analytiques de l'OPAH, gare de Clermont-Ferrand, 63. Doc. CAUE 63.





# Vers une optimisation de notre travail en réseau

À ses débuts, voici 30 ans, le CAUE se consacrait surtout au conseil aux particuliers et à la programmation d'équipements publics. Aujourd'hui, nous avons élargi nos champs d'interventions et augmenté le nombre de nos interlocuteurs et de nos partenaires. Petit à petit, nous sommes remontés de plusieurs crans dans le déroulement des décisions d'aménagement : nous ne nous contentons plus de faire du conseil au niveau des projets, mais nous essayons surtout d'être présents aux prémices d'une idée, ou d'un programme [d'où l'intérêt de notre maillage territorial calqué sur les communautés de communes]. Nous sommes clairement aux côtés de la maîtrise d'ouvrage et nous nous sommes éloignés de la maîtrise d'œuvre. C'est une philosophie à laquelle nous tenons beaucoup. Nous aidons les collectivités à mettre en place leurs ingénieries, mais nous ne réalisons pas l'ingénierie. Nous ne faisons pas non plus d'assistance à maîtrise d'ouvrage stricto sensu : nous souhaitons rester hors du champ concurrentiel.

Au fil du temps, le monde dans lequel nous exerçons s'est ouvert sur tel ou tel domaine, telle ou telle sensibilité. Aujourd'hui, ce monde semble plus concerné par les questions d'énergie ou d'environnement ; nous abordons ainsi fréquemment les thèmes de la forme urbaine ou de la densification des tissus bâtis, mais sensibilisons parallèlement à la biodiversité, à la libre circulation de l'eau... et à la vie en société.

Ces dernières années, le regard porté sur notre CAUE a changé : longtemps, nos partenaires ont fait appel à nous en tant que spécialistes de l'ingénierie rurale, alors que la moitié de la population de notre département vivait en ville. Dorénavant, on vient également nous chercher sur des questions urbaines et périurbaines. Le CAUE s'investit ainsi dans les SCOT, ou provoque des procédures groupées d'ur-

banisme [PLH ou PLU intercommunautaires]. Par exemple, dans l'élaboration du SCOT du Grand Clermont, nous sommes intervenus sur les dossiers de l'intensité urbaine, du paysage, des trames vertes et bleues, de la biodiversité. Ce sont des sujets que nous connaissons bien, mais que nous ne pouvons maîtriser sans nos partenaires. Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous nous désengageons de la grande partie rurale du département. Nous souhaitons simplement améliorer encore nos procédures d'action avec tous nos partenaires, afin de renforcer notre efficacité sur l'ensemble du département... même si nous éprouvons aussi un besoin de reconnaissance de notre capacité d'innovation, d'animation et de transversalité au service des territoires.

Mutualiser évite à deux CAUE de faire les mêmes recherches et le même travail chacun de son côté... Nous sommes plus efficaces en temps et en énergie. Je formule ainsi le vœu que l'on puisse mettre en place une véritable union régionale. Puisque nous avons des interlocuteurs régionaux communs, nous pourrions ainsi réaliser plus de travaux à l'échelle régionale. Je souhaite également plus d'échanges au niveau supra-départemental. En matière de tourisme, nous avons déjà collaboré avec les CAUE du Lot et du Loiret. Pourquoi, par exemple, le CAUE du Puy-de-Dôme ne travaillerait-il pas avec le CAUE du Nord sur la question de la mutation des territoires industriels ?

Personne ne sera donc surpris que le CAUE du Puy-de-Dôme vienne de créer un poste d'animateur de centre de ressources fortement articulé au réseau national dans lequel nous sommes déjà très actifs.

Personne ne sera donc surpris que l'université d'été 2010 des CAUE soit organisée par le CAUE du Puy-de-Dôme qui a orienté ce temps de rencontre et de réflexion vers les questions de mutualisation et de vie en réseau.

Michel ASTIER  
Directeur du CAUE



# Une histoire de réseau et de territoire

- † **1977**  
> La loi 77-2 du 3 janvier crée les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).
- † **1978**  
> Publication au Journal officiel du 18 février des "statuts-types" des CAUE : un CAUE est une association dont le territoire d'intervention est départemental, qui est présidée par un élu et dont les ressources proviennent quasi-exclusivement d'une taxe parafiscale votée par le Conseil général (TD CAUE payée par les candidats à la construction).
- † **1979**  
> Dépôt des statuts du CAUE du Puy-de-Dôme. Le taux de la taxe départementale est fixé à 0,10%.
- † **1980**  
> En mai, mise en route du CAUE du Puy-de-Dôme, présidé par Jean Garnier, conseiller général d'Ardes-sur-Couze. L'équipe est composée d'un directeur, Bernard Lescher, et d'une secrétaire. Il reçoit une aide au fonctionnement de l'Etat et du Conseil général.
- † **1980-81**  
> Création de commissions de réflexion : monde de l'enseignement, monde professionnel, monde urbain et monde rural. Priorité à la réalisation d'expositions ("Construire en quartier ancien" et "La ville et les espaces publics"). Intervention dans des stages, éditions de plaquettes (bâtiments agricoles, énergie solaire...)  
> Constitution d'une diapothèque.
- † **1982**  
> Les six architectes consultants de la Direction départementale de l'Équipement (DDE) sont mis, par l'Etat, à la disposition du CAUE (4 jours par mois chacun). En fin d'année, le CAUE embauche un architecte supplémentaire qu'il rémunère sur ses ressources.  
> L'activité de conseil du CAUE est presque exclusivement destinée aux particuliers.  
> Le CAUE adhère à la Fédération nationale des CAUE.  
> Maurice Boudon, conseiller général de Saint-Germain-Lembron, devient président.
- † **1985**  
> L'équipe du CAUE compte 7 architectes (5 travaillant à quart de temps et 2 à mi-temps) rémunérés par l'Etat ou par le CAUE.
- † **1986**  
> Le CAUE intervient dans le montage des opérations Bourgs centres et dispense ses conseils pour les projets d'hôtellerie rurale et de gîtes ruraux.
- † **1990**  
> Le développement des activités du CAUE entraînant une augmentation de ses charges, le taux de la TD CAUE passe à 0,15%.
- † **1991**  
> Le CAUE s'investit fortement dans les Oparca (opérations d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat).  
> Le conseil aux particuliers représente 21% de ses activités.
- † **1992**  
> Guy Chauvet, conseiller général de Champeix, devient président.  
> Le conseil aux communes représente près de 50% de l'activité des architectes.
- † **1993**  
> Le CAUE intervient auprès de plus de 100 communes. Chaque architecte a en charge quelques cantons dont les conseillers généraux deviennent ses interlocuteurs privilégiés (auparavant la répartition du territoire départemental entre les architectes était calquée sur la géographie des subdivisions de la DDE).
- † **1995**  
> Le taux de la TD CAUE passe à 0,30%.  
> Implication du CAUE dans les contrats de développement rural.
- † **1997**  
> De plus en plus de demandes de conseils et d'accompagnement émanent des communes et syndicats intercommunaux (55% de l'activité) : l'élaboration de pré-programmes, d'études de faisabilité, de dossiers de sensibilisation entraîne une prise de conscience des élus. Le conseil aux particuliers représente 27% de l'activité du CAUE. Le solde (18%) est consacré aux autres actions telles que la sensibilisation et l'information (expositions, plaquettes, participation à des conférences, animation de projets d'action éducative...).
- † **1998**  
> Gérard Betenfeld, conseiller général de Pont-du-Château, devient président.
- † **1999**  
> Les permanences de conseil aux particuliers quittent progressivement les subdivisions de la DDE : elles s'installent dans les locaux du CAUE et deviennent quotidiennes.
- † **2004**  
> Le conseil aux particuliers (y compris bâtiments de tourisme, bâtiments agricoles, rénovation de façades) représente 53,62% de l'activité du CAUE.
- † **2004**  
> Maurice Mestre, conseiller général de Saint-Germain-Lembron, devient président.
- † **2005**  
> L'arrêt des conventions pour les projets touristiques et les bâtiments agricoles se traduit par une réduction de la part du conseil aux particuliers dans l'activité du CAUE qui passe à 20%.  
> Le CAUE s'installe à la Maison de l'habitat.
- † **2006**  
> Avec un an de retard, le CAUE fête ses 25 ans, en cinéma, en exposition et en visites.
- † **2007**  
> Michel Astier remplace Bernard Lescher à la direction.
- † **2010**  
> Le CAUE emploie 12 personnes (dont huit architectes-conseillers) pour 8,5 équivalents temps plein.  
> Le CAUE fête son trentième anniversaire et organise l'Université d'Été 2010 du mouvement des CAUE.





Maurice Mestre  
Président



Michel Astier  
Architecte directeur



Marie-France Marmy  
Attachée de direction



Béatrice Chalet  
Secrétaire



Corinne Miquel  
Secrétaire



Alain Combes  
Architecte conseiller



Lionel Favier  
Architecte conseiller



Christophe Camus  
Architecte conseiller



Jean Roques  
Architecte conseiller



Laurence Cahuzac  
Architecte conseiller



Philippe Robbe  
Architecte conseiller



Christine Descoeur  
Architecte conseiller



Diane Deboaisne  
Architecte conseiller

l'association d'architectes

Céline Amadon - Imad Arrouf - Michel Astier -  
Violaine Barbot - Jean-Claude Barthe - Halima  
Ben Fakir Horcha - Gérard Betenfled - Franck  
Blatteyron - Maurice Boudon - Laurence  
Cahuzac - Christophe Camus - Francis  
Carrillo - Béatrice Chalet - Guy Chauvet -  
Alain Combes - Jean-Louis Coutarel - André  
David - Stéphane David - Diane Deboaisne -  
Adrien Deley - Christine Descoeur - Carole  
Fabre - Jean-Louis Faure - Lionel Favier -  
Bernard Faye - Georges Floret - Jean Garnier -

# 30 ans

Dominique Genand - Pascal Genet - Jean-Pierre  
Herault - Jacques Hilaire - Albert Lachaize -  
Christophe Laurent - Orianne Legal - Mireille  
Lemahieu - Bernard Lescher - Marie-France  
Marmy - Adélino Marques - Maurice Mestre -  
Corinne Miquel - Michel Mouraire - Christelle  
Orgival - Alain Perret - Bruno Peytavin -  
Lucie Poullet - Jean-Dominique Prieur -  
Philippe Robbe - Maria Rodriguez - Corentin  
Roffat - Jean Roques - Anne Sabatier - Sylvie  
Tolla - Steve Tournadre - François Trouvet